



ACTES
des JOURNEES D'INFORMATION SUR LE GENRE DANS LE PROGRAMME
DE DEVELOPPEMENT POUR L'APRES 2015

Lomé, 4 & 5 septembre 2014



Préparé par :

Madame Dodji EDOH-KOUDOSSOU
Facilitatrice

Septembre 2014

SOMMAIRE	PAGES
Introduction	3
I. Cérémonie d'ouverture	3
II. Approche méthodologique	3
III. Les travaux proprement dits	5
IV. Cérémonie de clôture	7
V. Les résultats obtenus	7
VI. Les leçons apprises	7
Conclusion et recommandations	8
Annexes	9
1. Liste des membres du Groupe de Suivi et de Plaidoyer pour l'Après 2015	10
2. Les allocutions de la cérémonie d'ouverture	11
➤ Allocution de Mme Massan d'ALMEIDA, Directrice Exécutive du ROFAF	11
➤ Discours de Mme Olatokunbo IGE, Représentante résidente du HCDH-Togo	15
➤ Discours d'ouverture de Madame EKOUE Dédé, Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation	17
3. Les communications présentées lors des Journées	22
➤ Généralités sur les OMD, par WANIKO Kokou	22
➤ Le processus de consultations aux niveaux national, régional et international, par WANIKO Kokou	26
➤ Lien OMD /agenda post 2015, par Akolé WILSON-KPETEMEY	32
➤ Lien entre les processus d'élaboration des objectifs de développement durables et le programme de développement pour l'après 2015, par Gervais MEATCHI	61
➤ Comprendre le processus d'élaboration des objectifs de développement durable, par Massan d'ALMEIDA	68
➤ Le genre dans le programme de développement pour l'après 2015: une analyse critique par les groupes de femmes et d'autres OSC du rapport publié le 30 mai par le groupe de personnalités de haut niveau, par Massan d'ALMEIDA	72
4. Programme	83
5. Liste des participant(e)s	84

INTRODUCTION

Dans le cadre des activités de son projet « *Assurer l'espoir pour les femmes dans le Programme de développement pour l'Après 2015* », le Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF) a organisé deux journées d'information à l'attention d'une trentaine de responsables d'organisations féminines et des droits humains du Togo. Cette rencontre avait pour but de favoriser la participation active des militantes et organisations africaines francophones des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes dans les processus d'élaboration du Programme de développement pour l'Après 2015 actuellement en cours afin de s'assurer que les droits des femmes, l'égalité des sexes, la paix et de la sécurité sont fermement ancrés dans le nouveau programme. Elle s'est tenue les jeudi 04 et Vendredi 05 septembre 2014 au siège du ROFAF à Lomé.

I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités notamment : Mme TEBIE-AMOOUSSOU Albertine, représentant la Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, M. KOMLAN Cyrille, représentant la Représentante du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH-TOGO), M. WANIKO Kokou, intervenant du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Mme Massan D'ALMEIDA, Directrice Exécutive du ROFAF, Mme WILSON-KPETEMEY Akolé, Présidente de l'Association Femme et Environnement et Directrice du Cabinet de Consultation E.D.C, de plusieurs invité-e-s et des responsables d'ONGs et Associations de promotion des droits humains.

La cérémonie d'ouverture a commencé avec le mot de bienvenue de la Directrice exécutive du Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF), Madame Massan d'Almeida qui a défini la pertinence de la rencontre avec les membres des organisations de défenses des droits des femmes. Puis a suivi la projection d'un film portant sur le processus de l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015.

Ensuite, quatre allocutions ont été prononcées : (i) celle du représentant de la Représentante du HCDH-TOGO, (ii) celles des intervenants (M. WANIKO Kokou et Mme WILSON-KPETEMEY) et (iii) le discours d'ouverture de la représentante de la Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

En prélude aux travaux proprement dits, la modératrice, Mme EDOH-KOUDOSSOU Dodji a présenté les objectifs des journées d'information et demandé aux participant(e)s d'exprimer leurs attentes sur des cartes VIP. Cette méthode de l'**Arbre à fruits** a permis de classer les attentes individuelles par catégorie. Ces attentes ont été revues à la fin de chaque journée afin d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs. L'intérêt de cet exercice est de réajuster au besoin les objectifs pédagogiques en vue de satisfaire les attentes des participant(e)s qui sont résumées dans le graphique de synthèse ci-dessous.

SYNTHESE DES ATTENTES

Pendant ces deux jours d'information j'aimerais ...

Genre (12)

- Etre rassuré(e) que le genre sera efficacement pris en compte dans Programme de développement Post 2015
- Savoir quel rôle les Associations de défense des droits de la femme peuvent jouer après 2015 dans le cadre de l'équité genre

Lien OMD et Post 2015 (02)

- Comprendre le lien entre les OMD et le Programme de développement Post 2015

Programme après 2015 (14)

- Prendre plus part à l'élaboration du Programme de développement Post 2015
- Introduire les idées liées aux OMD après 2015 dans notre plan d'action
- Etre capable de sensibiliser et mobiliser mes consœurs autour du programme post 2015

OMD (07)

- Renforcer mes capacités par rapport au processus des OMD en cours
- Connaître les ONG qui ont pris part à l'élaboration du nouveau programme
- Connaître les OMD réalisés dans notre pays
- Connaître le pourcentage d'atteinte des OMD
- Connaître le degré de la participation des femmes dans l'atteinte des OMD
- Savoir où se situe le Togo en ce qui concerne la réalisation des OMD

ODD (04)

- Comprendre le processus d'élaboration des ODD
- Maîtriser les 17 ODD

Groupe de suivi (02)

- Faire partie du groupe de plaidoyer qui sera mis en place pour suivre le processus sur l'après 2015

Par ailleurs, en vue d'une gestion rationnelle et efficiente des deux jours de travaux en commun, la modératrice a convenu des normes de travail à respecter pendant la durée de la rencontre avec les participant(e)s. Ce contrat de travail est composé de 10 éléments :

1. Je suis actrice volontaire de cette rencontre,
2. Je suis prête à partager ma propre expérience,
3. Je suis d'accord d'écouter les autres,
4. J'accepte toute critique constructive,
5. Je suis d'accord de respecter l'opinion d'autrui,
6. Je suis d'accord sur le respect des autres,
7. Je suis d'accord de demander la parole avant de la prendre,
8. Je suis d'accord pour éteindre ou mettre sur vibreur mon téléphone portable,
9. Je suis d'accord sur la ponctualité et ma présence effective tout le long des deux journées,
10. Je suis d'accord de mettre en pratique tous les éléments de ce contrat.

L'approche participative a été privilégiée au moyen de brainstorming, échanges d'expériences, travaux de groupes, exercices individuels, questions-réponses, témoignages...

III. LES TRAVAUX PROPREMENT DITS

3.1. Les travaux du jour 1

Les travaux ont réellement débuté par la présentation des participant(e)s, la mise en place d'un bureau composé de :

- Présidente : Mme DJOBO Bassiratou
- Rapporteure générale : Mme ESSEH-YOVO Dédé Sika
- Rapporteure adjointe : Mlle KPETSU Idaoni
- Gestionnaire du temps : Mme ESSO Roukiatou
- Energizer : Mme GBATI Marie.

Après l'adoption du programme de l'atelier, la première communication de cette rencontre sur « *Introduction aux processus d'élaboration du Programme de développement pour l'après 2015* » et a été présentée par M. WANIKO Kokou, Economiste Chargé de Programmes au Ministère de la Planification. Selon l'orateur, l'objet de l'atelier étant le programme de développement de l'après 2015, il était important de revenir un tant soit peu sur ce qui existait auparavant pour mettre tout le monde au même niveau d'information. Il a donc développé sa communication en six points à savoir, l'historique des OMD, leur contenu, leur importance, la stratégie de leur réalisation, leur financement et leurs limites.

Par rapport à l'historique, M. WANIKO a essentiellement parlé des huit (8) conférences internationales qui ont préparé la mise en place des OMD et avaient le mérite de se centrer sur les préoccupations du développement humain, d'être concrets, d'avoir reçu l'assentiment de tous les politiques et d'être réalisables. Toutefois, a-t-il ajouté, on peut leur reprocher de n'avoir pas tenu compte des points de vue des populations à la base, de n'avoir pas ciblé les plus pauvres ou les exclus et d'être restées silencieuses sur les conséquences des conflits sur le développement. Pour finir, il a abordé la stratégie qui a été mise en place pour réaliser les OMD qui est basée sur le suivi, l'analyse, le plaidoyer/campagne et les activités opérationnelles.

La seconde communication intitulée « *Le lien entre les OMD et le programme de développement pour l'après 2015* » exposée par Mme WILSON-KPETEMEY Akolé, une continuité de la première, a présenté les rapports de suivi sur le niveau de réalisation des OMD au Togo. En ce qui concerne la situation des

OMD au Togo, Elle a affirmé que de nombreuses actions ont été menées pour la réalisation de tous les OMD, seulement beaucoup reste encore à faire pour atteindre un vrai développement et à l'instar de plusieurs pays, le Togo ne pourra pas réaliser les OMD d'ici fin 2015; d'où l'importance d'affiner nos stratégies pour un meilleur résultat lors de la mise en œuvre du nouveau programme.

La troisième communication de la journée, faite par M. Gervais MEATCHI était intitulée « *Le lien entre les processus d'élaboration des objectifs de développement durable (ODD) et le programme de développement pour l'après 2015* ». Relevant d'abord les insuffisances des OMD, il a ensuite expliqué comment le travail a été fait pour aboutir aux ODD. En substance, il a dit que tout est partie d'une des recommandations de la conférence des Nations Unies sur le développement durable organisée à Rio en juin 2012 qui recommandait la mise en place d'un groupe pour élaborer des objectifs de développement durable. Il a ajouté qu'ils devront être intégrés dans le nouveau programme de développement pour l'après 2015.

Des débats enrichissants ont suivi ces présentations et ont permis aux participantes d'approfondir leur compréhension sur les thématiques développées.

Enfin pour clôturer cette première journée, une évaluation a été faite et l'ensemble des participantes ont jugé positifs et très instructifs les échanges de la journée.

3.2. Les travaux du jour 2

Le second jour a démarré avec une mise au point faite par la Directrice Exécutive du ROFAF, Mme Massan D'ALMEIDA sur les ODD. Ensuite les participants se sont exercés en groupe à des travaux pratiques. Le premier exercice consistait à définir les OMD et l'agenda post 2015. Le second exercice demandait aux participant(e)s de faire ressortir les éléments clés du rapport du Groupe des Personnalités de Haut Niveau (GPHN) après lecture du résumé analytique. Au terme de ces travaux, les OMD ont été définis comme étant « *un ensemble de huit objectifs stratégiques de développement adoptés par les états en septembre 2000 à New York en vue de l'amélioration des conditions de vie et d'existence de la population mondiale à l'horizon 2015* ».

Le programme pour l'après 2015 a quant à lui été défini comme « *un nouvel agenda universel de développement durable en cours d'élaboration, qui succèdera aux OMD en 2015* ». Cet agenda s'appuiera sur les progrès des OMD et prendra en compte leurs limites et faiblesses à l'horizon 2030.

Ensuite, un groupe de neuf (9) organisations a été mis sur pied et avait pour mission de faire le suivi des activités auprès de tous les acteurs impliqués dans la préparation de l'agenda post 2015 et le plaidoyer auprès des autorités pour que les préoccupations spécifiques des organisations féminines soient prises en compte dans ce nouvel agenda.

La cinquième communication intitulée « *Le genre dans le Programme de développement pour l'après 2015: Une Analyse critique par les groupes de femmes et d'autres OSC du rapport publié le 30 mai par le Groupe de personnalités de haut niveau* » a été présentée par Mme Massan D'ALMEIDA suivie d'une session de questions réponses. **Cette présentation a permis aux participantes de mieux comprendre les enjeux de la bonne prise en compte des questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans le nouvel agenda afin de garantir qu'aucune femme ne sera laissée de côté lors de la mise en œuvre du nouveau programme pour des raisons de non inclusion d'indicateurs appropriés ou d'insuffisances de ressources financières**

Avant l'évaluation finale des deux journées d'information sur le genre dans le programme de développement après 2015, un projet de plan d'action a été esquissée pour guider le Groupe de suivi et de plaidoyer sur l'après 2015 mis en place dans ses travaux. La date de la première réunion du Groupe a été fixée au mercredi 10 septembre 2014.

IV. CEREMONIE DE CLOTURE

Une cérémonie informelle de clôture de la rencontre des deux journées d'information s'est déroulée autour de trois brèves interventions : celle de la représentante des participant(e)s, Mme BAFEYA Tatiana, celle la présidente du bureau de la rencontre, Mme DJOBO Bassiratou et de celle de la Directrice Exécutive du ROFAF, Mme Massan D'ALMEIDA. De ces allocutions, la note essentielle a été les vifs remerciements pour l'efficacité des débats des deux journées, la mise en place du groupe de suivi et de plaidoyer en vue de la prise en compte de l'aspect genre dans l'élaboration de l'agenda post 2015 et la promesse qu'un compte rendu régulier sera envoyé aux participant-e-s sur les actions menées par le Groupe.

V. LES RESULTATS OBTENUS

Lors de l'évaluation orale des journées d'information par rapport aux attentes des participant(es), un chant percutant a été spontanément entonnée et chantée par les participant(e)s : « **Je suis dans la joie, une joie immense, je suis dans l'émotion** »... parodié à l'endroit de la Directrice Exécutive du ROFAF Madame Massan D'ALMEIDA. Ceci en signe de reconnaissance au ROFAF ; cette apothéose note la totale satisfaction de l'assistance.

La thématique des journées d'information sur « **le Genre dans le programme de développement pour l'après 2015** » a été bien assimilée. Les enjeux du genre, les critiques, réponses, contributions des organisations de la société civile et des droits des femmes ont été si bien expliqués, que les participant(es) se disent engagé(es) à mettre en pratique les acquis de l'atelier, poursuivre le suivi et mener des actions de plaidoyer pour l'après 2015.

VI. LES LEÇONS APPRISES

Nous avons constaté d'une manière générale et surtout à la lecture des fiches d'évaluation que l'organisation des deux journées d'information a permis :

- de combler un besoin énorme de compréhension des thématiques OMD et ODD auprès des organisations des droits des femmes et de développement ;
- de mieux connaître les différents groupes/acteurs qui travaillent sur l'agenda post 2015.
- De mettre sur pied un groupe de suivi et de plaidoyer, d'élaborer leur plan d'action en vue de pousser ses membres à l'action.
- d'obtenir de la documentation et des informations sur les sources où les participantes pourront continuer de s'informer sur le Programme pour l'Après 2015.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Madame la Directrice exécutive de ROFAF, je voudrais vous exprimer toute ma gratitude pour le choix que vous avez porté à mon humble personne pour être la modératrice de ces deux journées

d'informations. Les enseignements que les participant(es) ont tiré de ces journées d'informations m'encouragent à continuer les balises que vous venez de poser avec la mise en place du « **Groupe de suivi et plaidoyer pour l'après 2015** ». Pour ma part, je reste solidaire et confiante à vos côtés pour tout travail amenant à la promotion et à la protection des droits humains et notamment des droits des femmes.

Les leçons apprises des journées d'information nous incitent à croire que les participant(e)s à cette rencontre bénéficient d'un grand atout : les critiques constructives faites par les ONG de défense des droits des femmes pour l'amélioration du document de l'après 2015. En effet sans l'éradication toutes les inégalités, un monde plus paisible et juste ne sera possible.

Aussi, pour poursuivre et consolider l'après 2015, nous recommandons que le groupe de suivi et de plaidoyer travaille avec l'ensemble des organisations de la société civile et des autorités togolaises pour que la transversalité du genre soit prise en compte dans tous les aspects du nouveau programme de développement post 2015.

ANNEXES

- Liste des membres du Groupe de Suivi et de Plaidoyer pour l'Après 2015
- Les allocutions de la cérémonie d'ouverture
- Les Communications présentées

Annexe 1 : Liste des membres du Groupe de Suivi et de Plaidoyer sur l'Après 2015 (GSPA2015)

	Organisations	Représentant	Contacts	
			Téléphone	Mail
1	ROFAF (Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone)	d'ALMEIDA Massan	90262780	massanATrofaf.org / rofafATrofaf.org
2	UCJG (Union Chrétienne des Jeunes Gens)	KPETSU Idaoni	91631301	iidaoniATyahoo.fr / jeannings5ATgmail.com
3	REFAMP-Togo (Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires)	ADJA Ameyo	90063462/ 22353082	adia_antoinetteATyahoo.fr
4	AFE (Association Femmes et Environnement)	WILSON KPETEMEY Akolé	91149599 / 99468341	k.akoleAThotmail.fr
5	REFMA-Togo (Réseau des Femmes Musulmanes d'Afrique Bureau Togo)	KOURO-BODJI Sirina	90058411	refmatogoATymail.com
6	RIF-AMARC-Togo (Le Réseau International des Femmes de l'Association Mondiale Radiodiffuseurs Communautaires, section Togo)	ESSEH-YOVO Dédé	90170896	dedelonlonsikaajavonATmail.com
7	CCOFT (Conseil Consultatif des Femmes du Togo)	DJOBO Bassiratou	90056667 / 22420454	bafeliditATyahoo.fr
8	GF2D (Groupe de réflexion et d'action Femmes, démocratie et Développement)	HOUMEY EKLU - KOEVANU Epiphanie	22614925 / 90272928/ 90154648	phanihoumeyATgmail.com gf2dcriff2ATgmail.com
9	ALAFIA	ESSOFA Faïta	92460985	efaitaritaATgmail.com

Annexe 2 : LES ALLOCUTIONS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Allocution de Massan d'ALMEIDA, Directrice Exécutive du ROFAF

Excellence Madame la Ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation

Monsieur le Représentant du Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Madame la Représentante du Ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR

Monsieur le Représentant du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme

Monsieur le Représentant du PNUD

Mesdames et Messieurs les Représentants des partenaires au Développement,

Mesdames et Messieurs, responsables d'ONG et Associations de promotion des droits humains et des femmes,

Madame et Messieurs les intervenants,

Cher-e-s membres du ROFAF

Distingué-e-s Invité-e-s, en vos grades et titres tout protocole respecté,

Cher-e-s Participantes et participants

J'aimerais vous souhaiter une chaleureuse bienvenue en cette modeste local qui abrite le siège du ROFAF et à cette cérémonie d'ouverture des Journées d'information du ROFAF sur « Le Genre dans le Programme de développement pour l'Après 2015 ».

Ces Journées sont organisées dans le cadre de nos activités relatives à l'Après 2015. Elles ont été d'abord organisées au Mali et en RDC en 2 avril 2014t avec nos partenaires le Réseau Genre et Droits de la Femme (GEDROFE) et le Collectif des Femmes du Mali (COFEM).

Initialement prévues pour une journée, nous avons dû étendre ces rencontre d'échanges à deux jours après notre expérience du Mali afin de donner un peu plus de temps aux participantes pour assimiler les informations que les experts qui nous accompagnent partagent sur les différents processus en cours pour l'élaboration d'un nouveau Programme et cadre de développement pour l'Après 2015.

Mesdames et Messieurs,

Avant le lancement des activités de ce projet, nous avons réalisé un sondage diagnostique en ligne auprès de nos membres, des abonné-e-s à notre liste de diffusion et des visiteurs de notre site internet afin de mesurer le degré de connaissance de notre audience sur les débats en cours relatifs à l'Après 2015.

Les résultats du sondage nous ont révélé que :

- 55,6% des répondants ont une connaissance relative des OMD dont seul 36,4% des organisations répondantes basées au Togo

- 41,5% des répondants estiment savoir ce qui arrivera après les l'expiration des OMD contre 58,5% qui n'en ont aucune idée.
- Seul 24,6% des répondants affirment avoir participé à ou été impliqué-e-s dans certains de ces processus soit individuellement ou à travers leur organisation contre 75,5% qui ont répondu par le négatif, dont 30% sont des organisations Togolaises

Ce sondage nous a donc permis de réaliser que nous ne pouvons pas informer directement notre audience sur les processus en cours sans aborder les OMD, car tous les experts s'accordent à dire que le nouveau programme devra s'appuyer sur les progrès réalisés dans le cadre des OMD et tirer des leçons de ses faiblesses et limites. C'est pourquoi, nous dû intégrer dans le programme des journées des présentations sur les OMD et lui avons consacré une sous-section dans notre Plateforme en ligne, où nous avons publié à ce jour plus de 500 articles.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le verrez tout à l'heure dans la vidéo d'ouverture, en 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) arriveront à expiration. Le Système des Nations Unies (NU) - les agences spécialisées, les programmes et fonds des Nations Unies dirigés par le Secrétaire Général Ban Ki-moon - a entrepris depuis quelques années des démarches pour définir le cadre de développement global qui les remplacera.

Afin de définir une feuille de route pour l'élaboration du nouveau programme de développement pour l'après 2015, deux processus majeurs ont été mis en place le Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-moon par nommément :

- a. La mise en place le 31 juillet 2012 d'un Groupe de personnalités de Haut Niveau** composé de 27 membres incluant des représentants de la société civile, des universités, du secteur privé et du secteur public et co-présidé par le Président de l'Indonésie, M. Yudoyono, la Présidente du Libéria, Mme Johnson Sirleaf, et le Premier ministre du Royaume-Uni, M. Cameron. Ce Groupe d'experts étaient chargé de réfléchir aux nouveaux défis du développement, tout en s'appuyant sur l'expérience acquise dans la réalisation des OMD pour fournir des directives et formuler des recommandations sur le programme pour l'après 2015. Le travail du GPHN était guidé par 24 questions d'encadrement. Les termes de référence du GPHN de haut niveau incluait l'examen des conclusions des consultations nationales et thématiques aux niveaux régional et national. Le Groupe a soumis ses recommandations sur la façon de parvenir à un accord sur le Programme pour l'après 2015 dans un Rapport remis au Secrétaire général le 31 mai 2013. Afin de parvenir à un monde qui, à l'horizon 2030, sera plus juste, plus prospère, plus pacifique et plus équitable et où le développement est durable, le rapport propose 12 objectifs et indicateurs.

La publication du rapport a suscité de nombreuses réactions de la part des organisations de la société civile et des droits de femmes qui ont publié des documents de position par rapport aux propositions émises par le Groupe. Les OSC et les organisations des droits des femmes dans leur ensemble considèrent le rapport du GPHN comme une importante première étape du processus d'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 sur laquelle il faut continuer de travailler pour parvenir à un programme meilleur susceptible de provoquer des changements positifs pour l'avènement du Monde que Nous Voulons et dont Nous Avons Besoin.

b. La mise en place par l'Assemblée Générale des Nations Unies d'un Groupe Ouvert sur les Objectifs de Développement Durables (ODD) après la conférence sur le Développement Durable (Rio+20, 20 - 22 juin 2012), qui a publié le 19 juillet une proposition de 17 ODD qui sera discutée par les Etats membres lors de la 68ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies ce mois de septembre.

Grâce à la mobilisation des organisations des droits des femmes et d'autres défenseurs, les objectifs et les cibles relatifs aux droits des femmes et à l'égalité des sexes ont été maintenu dans le document final des ODD, bien que nous n'ayons pas encore réussi à faire en sorte que le titre de l'objectif 5 sur l'égalité de genre inclut les expressions « droits humains des femmes et des filles ». Cependant, elles ont réussi à obtenir des améliorations et l'ajout du mot 'femme' dans les cibles de l'objectif 4 sur l'éducation, de l'objectif 8 sur le travail décent et de l'objectif 13 sur le climat.

Avant de clore nos propos et laisser la parole aux autres intervenant-e-s et à Madame la Ministre qui nous a fait l'honneur d'être parmi nous, nous aimerions souligner l'impact de la mobilisation et du plaidoyer des femmes qui a permis pour la toute première fois, la reconnaissance au niveau mondial du **travail domestique et de soins non rémunéré**, bien qu'à la dernière minute elles n'ont pas réussi à faire maintenir l'expression appropriée pour que ce travail soit « réduit et redistribué », car trop de pays s'y sont opposés.

Nous célébrons ces avancées sans précédent, et nous efforcerons de nous assurer que le nouveau cadre et programme de développement pour l'après 2015, qui sera adopté par les Etats membres lors de la 69ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015, garantira la pleine réalisation de tous les droits humains des femmes et des filles.

Car bien que ces différents processus mis en place par les NU offrent aux organisations des droits des femmes et de la justice sociale, des opportunités de plaidoyer pour contribuer à l'élaboration d'un cadre de développement qui peut transformer les vies des femmes et des populations marginalisées, il est regrettable de souligner que très peu d'organisations francophones de la société civile et des droits des femmes se sont mobilisées dans les processus jusqu'à l'heure actuelle

C'est pourquoi le ROFAF en tant que réseau régional des droits des femmes saisit ainsi une unique opportunité de contribuer à ce processus inclusif et de mobiliser ses organisations membres et partenaires à faire de même. Car nous demeurons convaincues que les militantes et organisations des droits des femmes ont un rôle crucial à jouer en vue de s'assurer que les droits des femmes et l'égalité des sexes sont bien formulés dans le nouvel agenda et qu'aucune régression ne sera enregistrée par rapport aux normes internationales relatives aux droits humains déjà adoptées et aux engagements actuels en faveur des droits des femmes, de la paix et de la sécurité.

Nous espérons que les différentes activités qui sont menées dans le cadre de ce projet fourniront aux militantes et organisations des droits des femmes africaines francophones les informations nécessaires et la possibilité de s'engager dans les processus pour l'après 2015, à différents niveaux et dans les différents espaces où ces discussions ont lieu.

Le but de ce projet est de :

- Favoriser la participation active des militantes et organisations africaines francophones des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes dans les processus d'élaboration du Programme de développement pour l'après 2015 actuellement en cours afin de s'assurer que les droits des femmes, l'égalité des sexes, la paix et de la sécurité sont fermement ancrés dans le nouvel agenda pour l'après 2015

Spécifiquement, nous aimerions :

- Contribuer à accroître la connaissance parmi les militant-e-s et organisations des droits des femmes autour des discussions actuellement en cours sur les processus de développement pour l'après 2015
- Contribuer à accroître l'engagement des militant-e-s et organisations africaines francophones des droits des femmes dans les processus de développement pour l'après 2015

Les différents sous-thèmes qui seront discutés au cours des deux Journées sont :

- Transition/Lien entre les OMD et le Programme de développement pour l'après 2015
- Introduction aux processus d'élaboration du Programme de développement pour l'après 2015 et Information sur leur évolution aux niveaux international, régional et national
- Lien entre les Processus d'élaboration des Objectifs de Développement Durable et du Programme de développement pour l'après 2015
- Le genre dans le Programme de développement pour l'après 2015: Une Analyse critique par les groupes de femmes et d'autres OSC du rapport publié le 30 mai par le Groupe de personnalités de haut niveau

Je nous souhaite de passer d'excellents moments de travaux.

Je vous remercie.

Discours de Madame Olatokunbo IGE, Représentante résidente du HCDH-TOGO

Madame la Représentante du Ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation

Monsieur le Représentant du Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du territoire.

Madame la Directrice Exécutive du ROFAF,

Distingués invités tout protocole respecté,

Mesdames, Messieurs.

Le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Togo tient à féliciter le Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF) pour la constance de son engagement et de son dynamisme dans la lutte pour la promotion et la protection des droits des femmes. Il se réjouit également de l'honneur que vous nous faites en nous associant à la cérémonie d'ouverture de cette rencontre.

A travers vos différentes actions de mobilisation de ressources et de formation à l'endroit des membres de votre réseau, vous contribuez activement au renforcement de leurs capacités et par conséquent de leur efficacité sur le terrain.

Par les présents échanges dénommés *Journées d'information du ROFAF sur l'Après 2015*, vous offrez une fois de plus l'opportunité aux organisations membres de saisir la réalisation du diagnostic portant sur la mise en œuvre des OMD et de la reformulation d'un autre cycle de programmation post 2015 pour assurer une meilleure intégration des questions de genre.

Nous sommes au HCDH d'autant plus encouragés par votre initiative que vous intégrez dans le programme de vos journées, entre autres éléments pertinents, une analyse critique du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les préoccupations des femmes.

En effet, en juillet 2012, le Secrétaire général des Nations Unies Monsieur Ban Ki Moon a nommé un Groupe de haut niveau d'éminentes personnalités sur le Programme de développement pour l'après-2015. Ce groupe est co-présidé par leurs Excellences Susilo Bambang Yudhoyono Président de République d'Indonésie Son Excellence, Ellen Johnson Sirleaf Présidente du Liberia, et David Cameron Premier Ministre de Grande Bretagne. En mai 2013, le Comité a présenté au Secrétaire général son rapport, dans lequel il émet des recommandations au sujet de sa vision du programme de développement pour l'après-2015. Il énumère des principes essentiels pour reconfigurer le partenariat mondial pour le développement et pour renforcer les mécanismes de responsabilisation. Ce rapport explique comment bâtir et maintenir un large consensus politique sur un programme de développement pour l'après-2015 qui soit ambitieux mais pragmatique, soutenu par les piliers de la croissance économique, de l'égalité sociale et de la durabilité environnementale.

Au titre des recommandations de ce panel de haut niveau, il y a lieu de noter en particulier un objectif relatif à l'égalité des sexes et l'intégration d'une perspective du genre dans tous les autres objectifs. Ainsi dans le cadre de son Objectif n° 2, « l'autonomisation des filles et des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes », le Panel propose quatre cibles :

- prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des filles et des femmes ;
- mettre fin au mariage des enfants ;

- garantir l'égalité des droits des femmes à posséder des biens et à en hériter, à signer des contrats, à enregistrer une entreprise et à ouvrir un compte bancaire ; et
- à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, que ce soit dans la vie politique, économique ou publique.

Mesdames, messieurs,

Comme nous pouvons l'imaginer, ces points ne manqueront pas de ressortir dans vos analyses et vous aideront certainement à approfondir votre réflexion.

Nous nous permettons de vous recommander d'autres documents pertinents de quelques entités du système des Nations Unies à savoir le rapport du Réseau des solutions pour le développement durable pour le futur programme de développement et celui du Pacte mondial. Les trois rapports évoqués proposent des objectifs ou des éléments d'objectifs relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Considérés ensemble, ils témoignent du consensus émergent quant à l'importance de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes, essentiels à un développement efficace.

Nous demeurons persuadés que votre démarche vous permettra en définitive d'apporter une contribution significative aux consultations nationales engagées par le Système des Nations Unies en vue d'aider à la formulation d'un programme post 2015 encore plus efficace et qui prennent mieux en compte les réelles préoccupations des femmes et des filles des pays couverts par votre action.

Notre Bureau, quant à lui reste ouvert à toute discussion pouvant renforcer vos réflexions et actions

En espérant vivement prendre connaissance des conclusions de vos travaux, je vous remercie pour votre attention

**Discours d'ouverture de Madame EKOUE Dédé,
Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation**

Mesdames, Messieurs les Représentantes/ Représentants des départements ministériels ;
Mesdames, Messieurs les Représentantes/ Représentants des Organisations Internationales et Non Gouvernementales ;

Madame la Directrice exécutive du ROFAF ;

Mesdames, Messieurs les Représentantes/ Représentants des Organisations de défense des droits des femmes,

Mesdames, Messieurs les chefs de services ;

Mesdames, Messieurs les Représentantes/ Représentants de la société civile;

Distingué(e)s invité(e)s à vos grades et titres respectifs, tous protocoles observés;

Mesdames, Messieurs ;

C'est pour moi un réel plaisir de présider la cérémonie d'ouverture de ces journées d'information sur « **le genre dans le programme de développement pour l'après 2015** ».

Il me plaît, à cette occasion, de vous témoigner au nom du Chef de l'Etat, au nom du gouvernement et à mon nom personnel, ma gratitude pour avoir bien voulu honorer de votre présence la manifestation de ce jour.

Ma reconnaissance va tout particulièrement au Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF) grâce à qui cette rencontre est rendue possible. Qu'il trouve ici l'expression de notre fierté par rapport aux appuis multiformes qu'il ne cesse d'apporter aux femmes et aux filles surtout dans le domaine de promotion et de protection de leurs droits.

Mes remerciements vont également à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont rehaussé l'éclat de cette rencontre. Votre présence est le témoignage de l'intérêt que vous accordez au sujet de l'ordre du jour de cette importante rencontre.

Le rendez-vous de ce jour, vous offre un cadre exceptionnel d'échange, de partage d'informations et de réflexion afin de mieux appréhender les questions de genre et de formuler des recommandations nécessaires qui pourront être prises en compte dans l'agenda des OMD post 2015.

Mesdames, Messieurs, distingués invités

Il est indéniable aujourd'hui que le développement durable demeure un défi majeur à relever aussi bien par nos Etats que par la communauté internationale.

En effet, en septembre 2000, les pays se sont engagés à travers les OMD à intensifier leurs efforts et à unir leurs forces pour lutter contre la pauvreté, la faim, l'analphabétisme, les disparités entre les sexes, la mortalité maternelle et infantile, les maladies telles que le VIH /sida et le paludisme, la dégradation de l'environnement et à mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

A l'heure du bilan de ces OMD, l'on note au plan mondial une forte croissance économique qui a permis à de milliers de personnes de sortir de la pauvreté. Le nombre de personnes pauvres dans le monde, vivant avec moins de 1,25\$ par jour a reculé, passant de 1,9 milliards en 1990 à 1,3 milliards en 2008.

Les décès liés au sida ont connu une baisse passant de 2,3 millions en 2005 à 1,6 million en 2012 et la mobilisation des ressources financières pour la riposte au sida a connu une augmentation de 10% par rapport à 2011.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en Afrique a régressé de façon spectaculaire, de 146 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 65 décès en 2012.

En matière de lutte contre les inégalités liées aux sexes dans l'éducation, le ratio d'inscriptions des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire continue de progresser dans de nombreux pays d'Afrique. Sur 49 pays africains pour lesquels des données sont disponibles, 18 pays ont atteint la parité des sexes. Le ratio d'inscription des filles est quasiment identique à celui des garçons.

Mesdames, messieurs,

Distingués invités,

Au Togo, l'engagement du gouvernement pour la réalisation des OMD a conduit à formuler la Stratégie Nationale de Développement à long terme. Cette stratégie a permis d'élaborer le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I), le Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C) et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) qui constitue le document de référence pour toute décision de développement.

Ainsi, de nombreux efforts sont faits dans tous les domaines et les résultats sont encourageants. La croissance économique a atteint 5,9% en 2012. Dans le domaine de la lutte contre la faim et la malnutrition, le Togo a atteint depuis 2010 l'objectif de réduction de moitié, la proportion de la population souffrant de la faim.

En matière de santé, la tendance du VIH/sida a pu être inversée avec la diminution considérable de 5,9% en 2001 à 3,2% en 2006 et 2,3% en 2013 du taux de prévalence de cette maladie parmi la population sexuellement active.

En ce qui concerne la santé maternelle et infantile, le nombre de décès maternel sur 100.000 naissances vivantes a diminué de 478 en 1998 à 400 en 2013.

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 49% à 59,4%.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5ans a baissé de 155 pour mille en 1998 à 89 pour mille en 2013.

Notre pays a aussi réalisé des performances dans la mobilisation de l'aide au développement et l'objectif visé pour le ratio de l'aide publique au développement sur le PIB pourrait être atteint d'ici à 2015 si l'environnement mondial reste moins tendu.

Concernant l'accès à l'éducation, le Togo fait des progrès vers l'effectivité de l'éducation pour tous et d'énormes efforts pour l'atteinte de la parité genre surtout dans l'éducation primaire.

Ainsi l'indice de parité fille-garçon dans le primaire est de 0,98 et le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes est de 83,8%.

S'agissant de l'égalité des sexes dans les sphères de prise de décisions, des mesures spéciales ont été prises. Il s'agit entre autres de :

- la déclaration de la parité par le Chef de l'Etat en décembre 2012 ;
- la modification du code électoral par la loi N°2013- 008 du 22 mars 2013 notamment en ses articles 220 et 225 qui oblige d'une part, les partis politiques à faire respecter la parité homme-femme sur les listes de candidats présentés aux élections législatives (article 220) et d'autre part qui réduit de moitié le cautionnement aux élections législatives pour les candidats de sexe féminin (article 225).

Toutes ces mesures ont permis d'accroître la représentativité des femmes à l'Assemblée nationale qui est passée de 11,11% en 2007 à 17,58 % dans la législature actuelle.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons certes fait des efforts tant sur le plan national qu'international dans la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement, mais il est à noter que beaucoup reste à faire car, nous ne sommes pas arrivés à infléchir certaines tendances.

Ainsi, la grande question qui se pose aujourd'hui, est de savoir quel programme faudra-t-il ériger pour l'après 2015 au regard de nombreux défis ?

Face à cette situation, la communauté internationale a engagé un processus de planification qui permettra la définition de nouveaux objectifs qui à l'échéance de 2015 prendront le relais des OMD.

C'est ainsi que lors de la 68^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en juillet 2013, le Groupe de Personnalités de Haut Niveau (GPHN) a, dans son rapport final, proposé le programme universel pour l'après 2015 qui est basé sur cinq grandes réorientations transformatrices à savoir:

- Ne laisser personne de côté ;
- Placer le développement durable au cœur des débats ;
- Transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusive ;
- Construire la paix et créer les institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous ;
- Créer un nouveau partenariat mondial.

Au plan régional, les consultations sur le programme de développement après 2015 font ressortir dans le document final quatre domaines considérés comme prioritaires dans la perspective du programme de développement de l'après-2015 que sont:

- la transformation structurelle de l'économie et la croissance pour tous ;
- l'innovation et les transferts de technologies ;
- le développement humain ;
- le financement et les partenariats.

Dans ces domaines prioritaires, une place importante est accordée aux questions de genre et d'autonomisation de la femme. Il s'agit des efforts à entreprendre pour réduire les inégalités et assurer l'autonomisation de la femme. Ces efforts portent notamment sur :

- l'intégration des petits exploitants agricoles, y compris les femmes dans la chaîne de valeur du secteur agro-industriel ;
- l'éradication de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et l'autonomisation des groupes vulnérables ;
- l'accès universel et équitable à des soins de santé de qualité, à la protection sociale et l'amélioration de l'espérance de vie au profit des groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées et migrants et les populations des zones rurales ;
- l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infanto-juvénile ;
- l'amélioration et l'appui à l'égalité des sexes à tous les niveaux de l'enseignement, en accordant une importance particulière à l'enseignement secondaire et supérieur ;
- la création d'un environnement positif pour les filles à l'école, en y augmentant notamment le nombre des enseignantes.

Mesdames, messieurs,

A l'instar de plusieurs pays africains, le Togo s'est résolument engagé dans le processus comme partie prenante à la définition du programme reflétant la position commune de l'Union Africaine, un programme porteur d'espoir surtout pour les jeunes et les femmes.

Les premières tendances des consultations nationales indiquent que pour les personnes qui ont été consultées, les priorités pour le genre et la population portent entre autres sur :

- l'association des femmes aux prises de décision ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux d'accompagnement des initiatives féminines ;
- l'éradication de toutes les formes de discriminations sociales ;
- l'état des lieux de la situation entrepreneuriale des femmes pour permettre à l'Etat de pouvoir élaborer des politiques en ce sens et mieux planifier les actions ;
- la réduction des violences à l'égard des femmes à travers la promotion des droits de la femme et de l'équité genre ;
- la maîtrise de la croissance démographique pour bénéficier du bonus démographique ;
- la mise en place des fonds d'appui aux initiatives d'autonomisation de la femme ;
- la promotion de la parité aux postes de prises de décision (les postes nominatifs et électifs) ;
- la promotion de l'alphabétisation.

Lors de la 58ème session de la commission sur le statut de la femme à New York qui s'est déroulée du 10 au 14 mars 2014, le Togo, en ligne avec les premiers résultats de la consultation nationale post OMD et à l'instar de tous les autres pays africains s'est rangé à la position du groupe des 77 et du groupe africain. Ces deux groupes proposent dans l'agenda post 2015, en plus d'un objectif de prise en compte transversale du genre, un objectif dédié à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes. Cet objectif dédié aux femmes porte sur trois domaines prioritaires qui sont :

- la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- l'égalité des sexes en matière de capacités et de ressources ;
- l'égalité des sexes en matière de prise de décision au sein des institutions publique et privée.

Ceci est en relation avec la proposition de ONU femmes qui soutient deux objectifs clé pour l'après 2015 à savoir un objectif spécifique et un objectif transversal.

L'objectif spécifique relatif à l'égalité homme/femme permettra aux femmes et aux filles de vivre à l'abri des violences et l'objectif transversal se traduit par les cibles et les indicateurs sexo- spécifiques pour les autres objectifs du développement durable.

Mesdames, messieurs, distingués invités,

Le Togo a été retenu parmi 8 pays pour conduire la deuxième phase de consultations nationales post 2015 sur le « renforcement des capacités et construction des institutions efficaces ». La restitution de ces consultations coordonnée par le ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire est une autre occasion pour développer une vision commune sur l'après 2015.

J'apprécie très hautement la démarche participative pour la définition du nouveau programme pour l'après 2015 car, elle permet de répondre aux aspirations de toutes les

composantes de nos sociétés et aboutira à des objectifs clairs et précis pour tous, consensuels et qui tiennent compte des problématiques spécifiques de développement dont les questions d'égalité des sexes, d'équité et d'autonomisation de la femme.

Le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, s'organise déjà pour aligner ses programmes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, le leadership politique et professionnel et l'éducation de la jeune fille autour des nouvelles orientations et prendra en compte toutes décisions finales relatives au programme post 2015.

Mesdames, messieurs, distingués invités,

Au nom du gouvernement, permettez- moi de réitérer une fois encore ma gratitude au ROFAF pour cette initiative. Je ne saurai terminer mon propos sans remercier l'ensemble de nos partenaires pour leurs apports multiformes dans la mise en œuvre des OMD et leur contribution à l'élaboration de l'agenda post 2015.

Je voudrais aussi remercier tous les ministères impliqués et particulièrement le ministère de la planification ainsi que toutes les personnes ressources de la société civile et de l'administration dont Mme Tébié la Directrice du Genre et des droits de la femme qui n'a ménagé aucun effort pour assurer la participation effective de notre ministère et tous les intervenants dont Mr Waniko et Mme Kpetemey

Je suis confiante que ces deux jours de travaux répondront aux attentes et espoirs que chacun de nous y place.

Je vous encourage donc à faire preuve comme par le passé de responsabilité et d'assiduité afin de tirer un maximum de bénéfices à la fin de cette rencontre afin de doter les organisations féminines des informations nécessaires pour finaliser le processus national de consultations et au delà pour formuler et mettre en œuvre une feuille de route efficace pour accompagner le processus prendre une part plus active dans le processus de négociations du programme et pour soutenir la vulgarisation du programme après 2015 dans notre pays.

Je suis convaincue que ces deux jours contribueront de façon significative à renforcer les atouts de vos différentes organisations et à accroître la qualité du partenariat avec le gouvernement. Je suis aussi d'avance assurée que cet atelier permettra d'enclencher un processus de renforcement pour accélérer notre progrès vers une prospérité durable et partagée à travers une meilleure prise en compte du genre et de l'autonomisation des femmes dans nos programmes de développement après 2015.

C'est sur cette note de conviction et d'assurance que nous ouvrons ensemble un nouvel page d'espoir pour un développement durable à travers la promotion efficace de l'égalité et de l'équité genre , que je déclare ouvertes les journées d'information sur « **le genre dans le programme de développement pour l'après 2015** ».

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Annexe 3 : LES COMMUNICATIONS PRESENTEES LORS DES JOURNEES D'INFORMATION

GENERALITES SUR LES OMD

Préparé par WANIKO Kokou
Economiste, Chargé de Programmes
Ministère de la Planification, du Développement
et l'Aménagement du Territoire

INTRODUCTION

En septembre 2000, à l'issue du Sommet du Millénaire tenu à New York, les Chefs d'Etat et de Gouvernement du monde entier, dont celui du Togo, ont adopté la Déclaration du Millénaire par laquelle ils s'engageaient à réaliser dans leur pays respectif les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les OMD sont des objectifs de développement quantifiables et assortis de délais qui ont pour but de changer la vie de milliards d'êtres humains en créant par leur réalisation un monde meilleur pour tous à l'horizon 2015.

Par la même Déclaration, ils s'engageaient à produire périodiquement un rapport sur les progrès réalisés vers l'atteinte des OMD et à communiquer ledit rapport au Secrétaire Général de l'ONU, afin de permettre à ce dernier de présenter une synthèse sur le sujet à l'Assemblée Générale.

1. HISTORIQUE DES OMD

Les OMD sont l'aboutissement d'une série de conférences internationales depuis 1990, sur différents thèmes tels que l'éducation, la santé, l'environnement et changements climatiques, la population, les femmes, les Droits de l'homme, etc.

En effet, on peut noter huit (08) conférences phares à savoir :

1. **La Conférence Mondiale sur l'Éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990** : elle a réaffirmé le droit à l'éducation pour tous contenue dans la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ».
2. **Le Sommet Mondial pour les Enfants organisé à New York (Etats-Unis) en 1990**, dont l'objectif principal était de faire figurer les enfants au premier plan des préoccupations de l'humanité, et pour qu'ils bénéficient en priorité des ressources disponibles pour leur santé, leur éducation et leur sécurité, tout en les préservant contre les mauvais traitements et toutes formes d'exploitation.
3. **La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) ou Sommet Planète-Terre organisée à Rio (Brésil) en 1992**, dont les objectifs poursuivis étaient notamment l'amélioration de la gestion, de la conservation et de l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêt, la réduction des effets négatifs produits sur l'atmosphère par le secteur énergétique et

la prévention de l'appauvrissement de la couche d'ozone, la réponse aux besoins en eau douce de tous les pays, la préservation de la diversité biologique, etc.

4. **La Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire (Egypte) en septembre 1994**, qui s'est préoccupée de l'éducation, notamment celle des filles, de l'équité et de l'égalité des sexes, de la réduction de la mortalité infantile, et maternelle, de la promotion de la santé maternelle, etc.
5. **Le Sommet Mondial pour le Développement social, qui eut lieu en 1995 à Copenhague (Danemark)** et qui visait comme objectifs entre autres la poursuite de l'élimination de la pauvreté dans le monde, la réalisation du plein emploi en donnant à tous la possibilité de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables, la promotion du respect intégral de la dignité de la personne humaine, l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité.
6. **La 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes** abritée par Beijing (Chine) en 1995 qui comportait dans sa déclaration et son programme d'action, notamment l'accès égal à l'éducation, l'élimination de l'analphabétisme féminin, l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente, la promotion des droits à l'indépendance économique des femmes, l'égalité d'accès et la participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions.
7. **La deuxième Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains** organisée à Istanbul (Turquie) en 1996 qui s'est penchée sur les questions de logement décent.
8. **La Conférence internationale sur la sécurité alimentaire**, tenue à Rome (Italie) en 1996. Cette conférence visait entre autres objectifs de faire prendre conscience aux responsables politiques au plus haut niveau de la nécessité de résoudre le problème fondamental de l'humanité, à savoir l'insécurité alimentaire, par une mobilisation et une action au niveau mondial.

Toutes ces internationales de haut niveau ont contribué à la mise en place d'un cadre normatif sur les priorités communes à tous les pays, et ont préparé la voie à la tenue du Sommet du Millénaire de septembre 2000 à New York. Les OMD sont donc nés de la Déclaration du Millénaire, lors de ce Sommet du Millénaire.

2. CONTENU DES OMD

Les OMD sont au nombre de **huit (8)** avec **18** cibles ou sous objectifs et **48** indicateurs. Les différents objectifs sont :

Objectif N°1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim;

Objectif N°2: Assurer une éducation primaire pour tous;

Objectif N°3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

Objectif N°4: Réduire la mortalité infantile;

Objectif N°5: Améliorer la santé maternelle

Objectif N°6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies;

Objectif N°7: Assurer un environnement durable;

Objectif N°8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

3. IMPORTANCE DES OMD

- L'importance des OMD n'est plus à démontrer à plusieurs égards. Ils constituent la toute première plateforme qui présente un ensemble d'objectifs quantifiables et mesurables, à réaliser dans un horizon temporel bien déterminé; Ils ont acquis une adhésion internationale inédite et sont partagés aussi bien par les pays en développement que par les pays développés. Les OMD représentent une parcelle à partir de laquelle les Nations Unies plaident en faveur du changement dans la conduite des affaires publiques.

Il convient de préciser que les OMD présentent 4 particularités stratégiques à savoir:

- **Premièrement**, ils sont centrés sur les préoccupations de développement humain (éducation, santé, environnement, ...)
- **Deuxièmement**, ils sont concrets (réduire la pauvreté de moitié, amener tous les enfants à l'école, améliorer la santé, ...) et supposent la formation d'un partenariat mondial.
- **Troisièmement**, ils jouissent d'un soutien politique inédit, ils sont acceptés au plus haut niveau dans les pays développés et en développement, la société civile et les grands organismes internationaux;
- **Quatrièmement**, ils sont réalisables si les efforts sont conjugués à l'échelle de la planète.

4. STRATEGIE FONDAMENTALE DE REALISATION DES OMD

La stratégie de mise en œuvre des OMD s'articule autour de 4 éléments centraux à savoir: le suivi, l'analyse, le plaidoyer/campagne et les activités opérationnelles.

- **Le suivi** : Il est réalisé à travers des rapports périodiques sur la mise en œuvre des OMD que les pays sont appelés à élaborer.
- **L'analyse** : Elle détermine les réformes des politiques et des institutions, estime les coûts des investissements et propose les options et les stratégies de financement pour assurer la pleine prise en compte des OMD dans les, les politiques et stratégies de développement.
- **Le plaidoyer/campagne** : Il vise à sensibiliser de larges couches de la société en vue de leur mobilisation autour des priorités, des politiques et des allocations de ressources pour la mise en œuvre concrète des OMD.

Les campagnes se mènent aux niveaux mondial et national :

Au niveau mondial, elles visent à accroître l'aide au développement, les possibilités d'échanges commerciaux, l'allègement de la dette et les transferts de technologies.

Au niveau national, elles visent à former des coalitions et des partenariats dans le cadre de la réalisation des OMD.

- **Les activités opérationnelles**

C'est l'étape de formulation et de mise en œuvre de stratégies basées sur les OMD, de programmes et projets au niveau des pays ainsi qu'au niveau des organisations internationales, telles que le PNUD avec l'UNDAF. Pour le Togo on peut citer la Stratégie de développement à long terme basée sur les OMD, le DSRP-C, la SCAPE et leur documents opérationnels, les politiques sectorielles, etc.

5. FINANCEMENT DE LA REALISATION DES OMD

Une contrainte majeure pour l'atteinte des OMD d'ici 2015 est la mobilisation des ressources nécessaires à leur financement. Pour financer la réalisation des OMD, diverses conférences internationales se sont tenues.

Conférence sur le financement du développement tenue à Monterrey au Mexique (2002) où a été soulignée la nécessité pour les PVD d'améliorer leur politique de développement et la gouvernance et pour les Pays industrialisés d'ouvrir leur marché et d'accroître leur APD. Il faut noter que d'autres rencontres ont permis de discuter des modalités d'accroître l'APD. On peut citer entre autres, le sommet du G8 à Gleneagles, la conférence de Rome (2003) sur l'harmonisation des procédures des donateurs, la conférence de Marrakech (2004) sur la gestion axée sur les résultats, le sommet de Paris (2005) et d'Accra (2008) sur l'efficacité de l'aide au développement.

LES LIMITES DES OMD

Nous avons relevé quelques limites à l'égard des OMD. Il s'agit de :

- Les OMD ont été définis autour d'un consensus de haut niveau qui n'a pas pris en compte les aspirations des populations à la base. En effet la définition des OMD n'a pas été objet d'une concertation des populations à la base. Les OMD ont donné l'impression d'avoir été imposés par les pays du nord.
- Les OMD ne se sont pas suffisamment appliqués à cibler les personnes les plus pauvres ou victimes d'exclusion. Ils n'ont pas fait un focus sur les groupes vulnérables.
- Ils sont restés silencieux sur les effets dévastateurs des conflits et de la violence sur le développement. Il n'y a pas eu de scénario alternatif qui tient compte de l'environnement politico-économique international, des catastrophes, etc.

LE PROCESSUS DE CONSULTATIONS AUX NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL

Préparé par WANIKO Kokou
Economiste, Chargé de Programmes
Ministère de la Planification, du Développement
et l'Aménagement du Territoire

I CONSULTATIONS NATIONALES AU TOGO, PHASE 1

I.1 INTRODUCTION

La 65^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies a décidé d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des OMD qui arrive à échéance en 2015.

C'est un ainsi qu'elle a encouragé tous les Etats à accélérer le processus de mise en œuvre à horizon 2015 et à mener des discussions à différents niveaux sur les orientations et les stratégies à suivre au-delà de 2015, afin d'identifier les enjeux futurs et définir le nouveau cadre de développement de l'après 2015.

Dans cette perspective, cinquante (50) pays ont été choisis à l'échelle mondiale, dont le Togo parmi les 19 pays africains retenus, pour mener des consultations nationales dont les résultats serviront à définir une vision mondiale commune en faveur du développement après 2015.

Pour mener à bien ce processus le Togo a mis en place une Task-force mixte Gouvernement-PNUD et a retenue l'Unité de Recherches Démographiques (URD) de l'Université de Lomé pour mener ces consultations nationales.

I.2 METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DES CONSULTATIONS

Selon la méthodologie adoptée, les consultations nationales se sont tenues aux niveaux local, régional et central.

Au niveau local, les consultations qui se sont faites sous forme de focus group ou des entretiens individuels, visent les groupements de femmes et des hommes, le club des mères, les jeunes hommes, les jeunes filles, les enfants scolarisés et non scolarisés (enfants de la rue), les leaders communautaires, les organisations religieuses, les personnes vivant avec le VIH et les acteurs du secteur privé.

Au niveau régional, elles ont ciblé les représentants des consultations locales, les services administratifs déconcentrés, les ONGs/OSC, les opérateurs du secteur privé, les autorités régionales, les associations/groupements de défense des droits de l'homme, les associations des personnes incarcérées, les chefs traditionnels/religieux, et travailleuses de sexes/.gays.

Enfin au niveau central, elles ont concerné Administration publique (santé, éducation, agriculture, emploi, etc.), les forces de l'ordre (police, gendarmerie, armée), le Conseil National du Dialogue Social, les Universités (publiques et privées), les centres de recherche, les Partenaires Techniques et Financiers et chefs de mission diplomatique, les fédérations des organisations de la société civile, les associations des personnes handicapées, les opérateurs du secteur privé/syndicat/patronat, les leaders d'opinion (membres du gouvernement, parlementaires, leaders politiques), les associations des acteurs du secteur informel, les Associations des femmes entrepreneures, les associations de personnes âgées, Personnes émigrées/groupes ethniques minoritaires et les artisans.

I.3 RESULTATS

Les consultations se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire à travers des discussions dans des focus group, des journées d'échanges, des interviews privées, des conférences débats. Elles ont touché au total plus de 75 groupes-cibles parmi lesquels, les femmes, les hommes, les syndicats, les jeunes, les enfants, les cadres des départements ministériels, les décideurs, les chefs traditionnels, les ONGs, le secteur privé, les personnes handicapées, les artisans, les Personnes Vivant avec le VIH, les médias, les partis politiques, les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes, les travailleuses de sexes, les personnes âgées, etc.

Les discussions ont tourné autour des thèmes tels que la pauvreté, l'urbanisation, l'environnement et les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures, la gouvernance, le VIH/Sida, la paix et la sécurité, la santé et la nutrition, la dynamique de la population, l'éducation et la formation professionnelle, l'emploi et le travail décent et enfin la culture.

Les consultations se sont enrichies par des discussions approfondies dans des ateliers sur les thématiques récurrentes et émergentes sur (i) l'éducation et la formation professionnelle ; (ii) l'emploi des jeunes et le travail décents; (iii) la gouvernance et (iv) l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Toutes les informations récoltées ont permis à l'équipe chargée de mener ces consultations d'élaborer un projet de Rapport-Pays soumis à mon département et au Système des Nations Unies pour observations.

I.4 CONCLUSION

Dans l'ensemble, les Togolais restent optimistes quant à l'avenir du Togo et pensent que leur pays pourrait bien devenir un havre de prospérité, de justice sociale et de fraternité pour tous si des efforts sont faits dès à présent dans un certain nombre de domaines clés afin de donner une impulsion nouvelle au développement après 2015.

Toutefois, trois grandes préoccupations ont relevé à savoir:

- La précarité des activités économiques qu'ils exercent et qui tend à s'accroître ;
- L'avenir sombre qui se profile à l'horizon pour leurs enfants du fait de leurs faibles capacités professionnelles et de la rareté des opportunités d'emplois ;

- La mauvaise gouvernance qui s’observe à tous les niveaux et qui sape les fondements d’un développement harmonieux du pays.

Face à ces contraintes relevées, les chantiers suivants sont à rendre prioritaires :

- Faire du secteur agricole « le poumon de l’économie nationale » et le principal pôle de croissance en mettant notamment l’accent sur la production, la transformation et la commercialisation ;
- Réorienter le système éducatif pour qu’il dispense le savoir, le savoir-faire et le savoir-être ;
- Instaurer véritablement l’état de droit, en séparant les pouvoirs et en instituant les principes de bonne gouvernance à tous les niveaux.

II CONSULTATIONS NATIONALES AU TOGO, PHASE 2

II.1 INTRODUCTION

Sur initiative du Secrétaire Général de l’ONU consécutive à la demande des Etats membres d’approfondir les consultations inclusives post 2015 à travers des consultations thématiques par pays sur la manière dont les prochains objectifs de développement en cours de validation seront délivrés, l’Equipe Pays du Togo et ses partenaires nationaux consultés, ont estimé majoritairement que le renforcement durable des capacités et l’édification d’institutions solides faisaient partie des principaux défis à relever dans toutes les politiques de développement au Togo pour espérer des avancées significatives dans la trajectoire du développement du pays.

C’est dans cette perspective que le Togo a été retenu parmi 8 pays pour conduire la deuxième phase de consultations nationales post 2015 sur le « **renforcement des capacités et construction des institutions efficaces** ».

II.2 OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L’objectif de la deuxième phase consultation est de fournir une contribution nationale au débat mondial sur les leçons apprises dans la mise œuvre des OMD en lien avec les capacités institutionnelles, et les actions à entreprendre pour donner plus de chance de réalisation des objectifs de développement post 2015.

II.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE

La contribution du Togo aux consultations internationales sur la thématique « appuyer le renforcement des capacités et la construction des institutions efficaces » pour la mise en œuvre de l’Agenda de développement post-2015 se basera sur l’expérience togolaise en ce qui concerne les leçons apprises, les succès et opportunités dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

II.3.1 CONTENU THEMATIQUE DE LA CONSULTATION

Le dialogue sur le « renforcement des capacités et la construction des institutions efficaces » portera sur quatre domaines thématiques, pour apprécier l’expérience togolaise dans la mise en œuvre des OMD en relation avec les capacités institutionnelles:

- deux (02) domaines (OMD) dans lesquels le Togo a fait des progrès considérables;
- deux (02) domaines (OMD) dans lesquels des efforts restent à faire pour la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

Les quatre domaines retenus sont les suivants :

II.3.2 CIBLES REALISABLES ET D'INTERET POUR LE GOUVERNEMENT

- Assurer l'accès universel à l'éducation primaire et éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire;
- D'ici 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle.

II.3.3 CIBLES HORS DE PORTEE ET D'INTERET POUR LE GOUVERNEMENT

- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans et améliorer la santé maternelle;
- Donner un emploi à temps plein et productif et un travail décent à tous, y compris aux femmes et aux jeunes et assurer la protection sociale pour tous.

Pour chaque contenu thématique, il s'agira d'organiser le dialogue autour de l'analyse de l'impact des capacités des institutions publiques et privées -y compris la société civile - du point de vue de l'environnement des institutions, mais également des individus , ainsi que les connaissances, les capacités techniques de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi et évaluation, les dispositifs institutionnels, le leadership et la responsabilité des acteurs, avec comme fil conducteur et de façon transversale, l'approche basée sur les droits de l'homme et la prise en compte du genre.

II.3.4 QUESTIONS DE DISCUSSION

Les discussions ont tourné autour des questions suivantes :

- Qu'avons-nous appris de la mise en œuvre des OMD en lien avec les capacités institutionnelles? Quelles étaient les principales capacités préexistantes et celles qui ont été développées ou renforcées, nécessaires pour atteindre les OMD? Quels ont été les domaines critiques ?
- Quels genres d'institutions et de leadership ont-ils été nécessaires dans la conduite des processus de mise en œuvre des OMD ?
- Quels sont les dispositifs institutionnels et de gouvernance préexistants ou développés dans les processus de mise en œuvre des OMD ?
- Quels sont les mécanismes institutionnels mis en place pour assurer la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, et les mesures adoptées pour garantir la prise en compte de leurs besoins et intérêts spécifiques ?
- Comment les pays veillent-ils à une planification intégrée et cohérente dans le court, moyen et long terme? Dans le processus de développement, quels types de mécanismes de coordination et de collaboration le pays a-t-il mis en place pour soutenir l'interaction constructive avec la société civile et le secteur privé?

II.4 RESULTATS

Les résultats des dites consultations seront présentés lors d'un atelier le 11 septembre prochain à l'Hôtel Sarakawa.

III. POSITION COMMUNE DE L'AFRIQUE SUR LE POST 2015 DES OMD

Les consultations nationales des différents sélectionnés ont permis à l'Afrique d'adopter une position commune dans le cadre du post 2015. Cette position tourne autour des axes suivants :

1. Transformation économique structurelle et croissance inclusive: (i) croissance inclusive qui réduit les inégalités; (ii) agriculture viable, autosuffisance; (iii) diversification, industrialisation et valorisation des produits; (iv) développement du secteur tertiaire et (v) développement des infrastructures.
2. Science, technologique et innovations: (i) renforcement des capacités technologiques en vue de la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique; (ii) création d'un environnement propice à l'innovation; (iii) renforcement de l'appui à la recherche et au développement; (iv) utilisation optimale des technologies spatiales et géo spatiales.
3. Développement axé sur l'être humain: (i) éradication de la pauvreté; (ii) éducation et développement du capital humain; (iii) accès universel et équitable à des soins de santé de qualité; (iv) égalité des sexes et autonomisation des femmes; (v) dynamique de la population au service du développement; (vi) mobilisation des jeunes; (vii) amélioration de l'accès à des établissements humains viables.
4. Viabilité environnementales, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles: (i) amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité; (ii) garantir un accès à l'eau pour tous; (iii) réponse adaptée au changement climatique; (iv) désertification, dégradation et érosion des sols, inondations et sécheresse
5. Paix et sécurité: (i) lutter contre les causes profondes des conflits et (ii) prévenir les conflits.
6. Financement et partenariats: (i) amélioration de la mobilisation des ressources nationales; (ii) maximisation de l'utilisation de financement innovants; (iii) mise en œuvre des engagements existants et promotion de la qualité et de la prévisibilité des financements extérieurs; (iv) promouvoir la réciprocité des partenariats; (v) renforcer les partenariats commerciaux; (vi) mettre en place des partenariats de gestion des biens communs

IV. LE POST 2015 DES OMD AU NIVEAU MONDIAL

Au niveau mondial, les consultations se sont basées sur les travaux du groupe des personnalités de haut niveau, chargé du programme de développement pour l'après 2015. Ce groupe a tout d'abord relevé la pertinence et l'efficacité des OMD. En effet, il a souligné que la réduction de la pauvreté la plus rapide de l'histoire de l'humanité a été observée lors des treize années qui ont suivi l'entrée dans le nouveau millénaire. Quelques résultats d'illustration sont les suivants : le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté international fixé à 1,25 dollar par jour a diminué d'un demi-milliard. Le taux de mortalité infantile a diminué de plus de 30 % et près de trois millions d'enfants supplémentaires sont sauvés chaque année par rapport à l'an 2000. Les décès imputables au paludisme ont été réduits d'un quart.

Le groupe a écouté les points de vue de femmes et d'hommes, de jeunes, de parlementaires, d'organisations de la société civile, de peuples autochtones et de communautés locales, de migrants, d'experts, d'entreprises, de syndicats et de gouvernements. Nous avons notamment entendu s'exprimer des centaines de milliers de personnes partout dans le monde lors de rencontres en face-à-face mais aussi par le biais d'enquêtes, d'entretiens au sein des communautés et de sondages par téléphone portable ou en ligne.

Le groupe est arrivé à la conclusion selon laquelle le programme du post 2015 sera un programme universel qui devra se baser sur cinq (05) réorientations transformatrices à savoir : (i) ne laisser personne de côté ; (ii) placer le développement durable au cœur des débats ; (iii) transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un monde de croissance inclusif ; (iv) construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous et (v) créer un nouveau partenariats mondial.

Sur cette base, le groupe a proposé douze (12) objectifs avec des projets de cibles et indicateurs. Ces objectifs sont : (1) Mettre fin à la pauvreté ; (2) Autonomiser les filles et les femmes et parvenir à l'égalité des sexes ; (3) Garantir une éducation de qualité et des programmes de formation tout au long de la vie ; (4) Assurer les conditions d'une vie en bonne santé ; (5) Assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel ; (6) Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement ; (7) Garantir une énergie durable, (8) Créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable ; (9) Gérer les richesses naturelles de façon durable ; (10) Assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace ; (11) Garantir des sociétés stables et pacifiques ; (12) Créer un environnement mondial favorable et encourager les financements à long terme.

Le Groupe pense que les cinq réorientations fondamentales considérées dans leur ensemble, peuvent supprimer les barrières qui maintiennent certaines personnes à l'écart et mettre fin au fléau de l'inégalité des chances, si répandu sur notre planète. Elles peuvent, en fin de compte, regrouper les questions sociales, économiques et environnementales de manière logique, efficace, et durable. Nous espérons par-dessus tout qu'elles pourront insuffler à une nouvelle génération l'espoir qu'un monde meilleur est à sa portée et l'encourager à agir en conséquence.

LIEN OMD /AGENDA POST 2015

Préparé et présenté par Akolé WILSON-KPETEMEY,
Présidente de l'Association Femme et
Environnement et Directrice du Cabinet de
Consultation E.D.C

INTRODUCTION

L'Afrique au Sud du Sahara, malgré des progrès réalisés dans quelques secteurs, est actuellement l'une des rares régions du monde où la probabilité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015 demeure très faible si les tendances actuelles se maintiennent. Cette situation s'explique, entre autres, par une croissance encore faible et inéquitable, le niveau insuffisant des dépenses dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, les infrastructures, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, mais aussi par des problèmes de capacités à de multiples niveaux. La réalisation de progrès vers les OMD dans cette partie du Monde nécessite aussi un commerce international plus juste mais aussi un renversement plus significatif de la tendance en matière d'Aide Publique au Développement (APD).

Ce constat pose avec acuité la question du respect des engagements de la Déclaration du Millénaire dont le but est de créer un monde meilleur pour tous à l'horizon 2015 grâce à la solidarité nationale et internationale. Cette Déclaration signée au Sommet du Millénaire précise huit objectifs, communément dénommés OMD, qui sont : (i) éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) assurer l'éducation primaire pour tous ; (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; (v) améliorer la santé maternelle ; (vi) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) assurer un environnement durable ; (viii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les autorités Togolaises, qui ont souscrit à cette Déclaration, se sont engagées à réaliser un certain nombre d'actions prioritaires dont l'accroissement des efforts en faveur de l'élimination de la pauvreté et de l'avancement des principes de la dignité humaine, d'égalité et de justice sociale. Elles ont ainsi préparé en 2003, 2008 et 2010 des rapports de suivi pour informer le grand public des progrès à réaliser dans le but d'atteindre les OMD d'ici 2015. Elles ont aussi adopté en 2007 une Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD (SND/OMD). Cette stratégie à long terme s'inscrit dans le cadre des efforts menés depuis 2005 pour sortir de la crise sociopolitique mais surtout prendre en charge les défis importants en matière de création de richesse et de renforcement du capital humain.

Malgré ces efforts, la situation sociale au Togo demeure encore difficile car il faut gérer les conséquences économiques et sociales d'une longue crise sociopolitique. En occasionnant une forte réduction du PIB par tête et des investissements à caractère économique et social, cette crise a massifié la pauvreté qui touche actuellement près de 62% au niveau national. La plupart

des OMD deviennent ainsi de plus en plus hors de portée d'ici 2015 compte tenu du fort niveau de désinvestissement dans tous les secteurs, notamment l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures économiques et sociales.

Conscient des difficultés rencontrées par plusieurs pays notamment du Continent Africain, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies a lancé depuis 2007 une série d'initiatives visant à accélérer les progrès vers les OMD d'ici 2015. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la préparation et la tenue de la dernière session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à New York du 20 au 22 septembre 2010. Au cours de cette session les Dirigeants du Monde se sont penchés sur cette question de première importance pour tous les pays qui font face depuis 2008 à l'une des plus sévères crises financières et économiques que le monde ait connues.

Le Sommet de septembre 2010 a permis de faire le point sur les progrès réalisés et les initiatives qui ont porté des fruits dans le domaine des OMD. Il a discuté aussi des contraintes à lever pour accélérer le passage à l'échelle. Enfin, il a précisé les actions concrètes que les Etats membres devront prendre à cinq ans de l'échéance 2015 pour accélérer la réalisation des OMD. Pour préparer cet important événement et aider les pays dans l'identification des contraintes et des solutions pour accélérer l'atteinte des OMD, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a mis au point le Cadre d'Accélération des OMD (CAO) pour fournir aux Etats membres de l'Organisation des Nations Unies un cadre méthodologique. Le CAO est une approche basée sur quatre points : (i) l'identification des interventions stratégiques nécessaires à l'accélération d'ici 2015 des cibles des OMD qui ne se situent pas sur la bonne trajectoire, (ii) l'analyse des goulots d'étranglements qui expliquent les retards dans la mise en œuvre efficace des interventions, (iii) la sélection de solutions d'accélération, (iv) l'établissement d'un plan d'actions et de suivi avec une définition précise des rôles des institutions et des partenaires dans la mise en œuvre. Le CAO vise ainsi, dans le cadre de diagnostics partagés, à identifier des solutions pratiques, ciblées et de court terme pour accélérer la réalisation des OMD. A ce titre, le CAO ne remplace pas les processus actuels de préparation des politiques ; au contraire, il s'inscrit dans ces cadres en approfondissant l'analyse des problèmes et en aidant à identifier les actions nécessaires à leur résolution ainsi que les acteurs pouvant y contribuer.

Le Togo est l'un des quatre pays Africains sélectionnés pour préparer son CAO en prélude au Sommet de septembre 2010. A cet effet, le Gouvernement a mis en place un Comité de Pilotage et a retenu comme axe de travail l'amélioration de la productivité agricole pour mieux lutter contre la pauvreté rurale. Il a aussi engagé un processus de consultation avec les Agences du Système des Nations Unies sur les modalités de préparation de ce Cadre. Après une collecte et une analyse préliminaire de la documentation disponible, un atelier a réuni le 7 et 8 juillet 2010 tous les acteurs nationaux et certains partenaires au développement pour identifier les interventions nécessaires à la réalisation de l'OMD1 en milieu rural et analyser les goulots d'étranglement. Cette analyse, qui a été ensuite approfondie dans la semaine du 12 au 17 juillet 2010 avec l'appui de personnes ressources, a abouti à la priorisation de ces goulots et des solutions de court terme susceptibles de les lever. Enfin, cet exercice a été parachevé lors d'un atelier national de validation organisé le 6 août 2010. Il vise à consolider le Pacte signé en juillet 2009 dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) entre le Gouvernement du Togo et ses partenaires, notamment les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), le Conseil National du Patronat (CNP), la Coordination des Organisations Syndicales et de la Société Civile (COSSC), la Banque Mondiale (chef de file des partenaires), la CEDEAO et l'Union Africaine (UA). A travers ce présent CAO, la consolidation du Pacte se fera pour le bénéfice des petits producteurs.

L'heureux aboutissement de l'élaboration du CAO sur la cible 1.A de l'OMD1 à travers l'amélioration de la productivité des petits producteurs agricoles a inspiré la démarche du CAO relative la cible 7.C de l'OMD7 pour les milieux rural et semi-urbain et inspire aujourd'hui la démarche du présent CAO concernant la cible 7.C de l'OMD 7 pour le milieu urbain.

Notre étude portera sur les points suivants :

- Le bilan des OMD au Togo et en Afrique ;
- L'Agenda post 2015

I. BILAN DES OMD

I.1- SITUATION DU TOGO

L'analyse de la situation actuelle des OMD se fera sur la base de l'examen de seulement quelques tendances observées. Une étude des contraintes liées à l'atteinte des objectifs permettra de mettre en exergue les défis et de formuler des recommandations.

OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

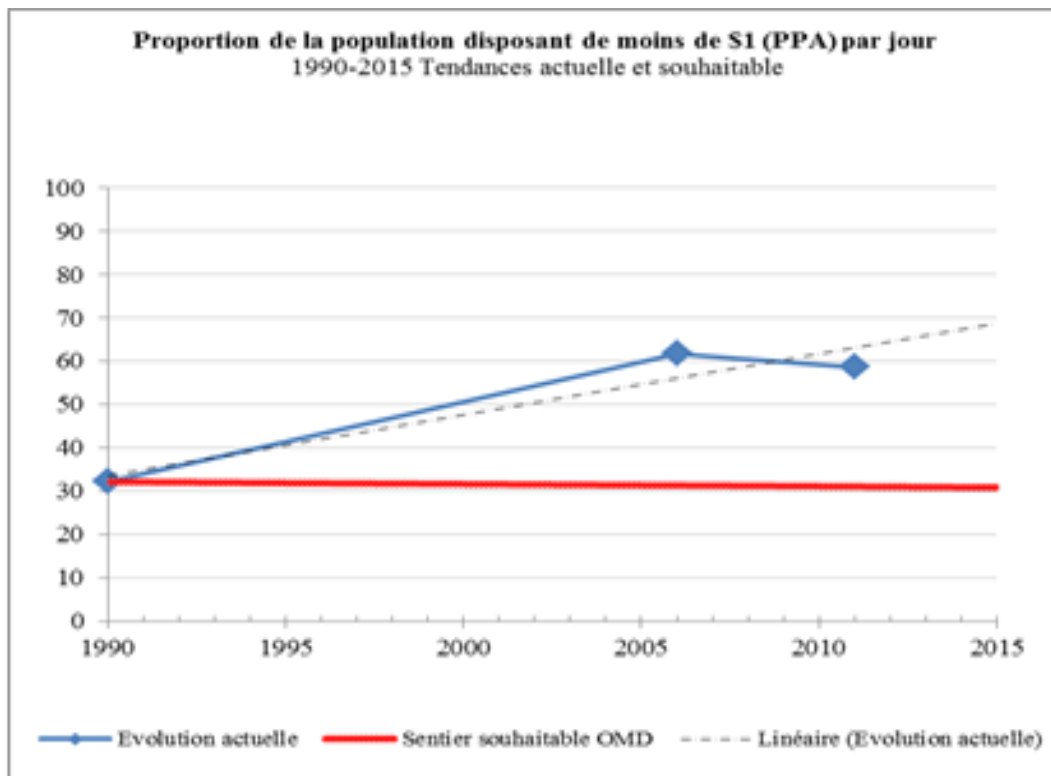
Analyse des tendances

L'OMD 1 recouvre essentiellement trois aspects, à savoir : la pauvreté monétaire, l'emploi et la malnutrition.

Cible 1.A: Diminuer de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes dont les revenus s'élèvent à moins d'un dollar par jour

Indicateurs :

- *Proportion de la population vivant avec moins d'1 USD (en PPA) par jour*
- *Indice d'écart de la pauvreté*
- *Proportion du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale*

Graphique 1: Proportion de la population disposant de moins de \$1 (PPA) par jour

Source : rapport 2010 de suivi des OMD et QUIBB 2011

D'après l'enquête QUIBB-2011, l'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011, enregistrant une baisse de 3 points de pourcentage sur les cinq ans ; donc une moyenne de 0,6 point par an. Ces résultats bien que positifs sont de loin supérieurs à la cible de 30,9% pour 2015. Il faut noter qu'en raison de l'aggravation de la pauvreté, la cible qui était de 16,1% au départ a été revue à la hausse en tenant compte de l'incidence de la pauvreté de 2006, 61,7%, contre 32,2% en 1990.

La baisse de la pauvreté n'a cependant pas été effective dans toutes les couches de la population. Si certaines couches ont connu une baisse de l'incidence de la pauvreté, d'autres ont par contre enregistré une hausse. En considérant le milieu de résidence, la baisse a été plus palpable en milieu urbain qu'en milieu rural où la pauvreté n'a baissé que de 1,7 point passant de 75,1% à 73,4%.

L'analyse des autres cibles fera l'objet d'un document qui sera mis à disposition

Contraintes

Malgré les résultats obtenus, plusieurs contraintes entravent l'atteinte de l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Il s'agit essentiellement de :

- faible niveau d'entrepreneuriat des jeunes ;
- financement insuffisant des AGR. En raison de la faible bancarisation de l'économie togolaise (21,6% en 2010), les petits entrepreneurs surtout dans le secteur agricole sont contraints de se tourner vers les institutions de microfinance, qui pratiquent des

taux d'intérêt élevés (autour de 18%) en raison du coût élevé de leur transaction et de la faible productivité ;

- inadéquation formation-emploi qui entretient les niveaux de sous-emploi et de chômage élevés ;
- faible productivité de l'agriculture ; conséquence du faible niveau de mécanisation et de la non maîtrise de l'eau qui rend la production agricole dépendante des aléas climatiques ;
- problème de sécurisation foncière au niveau légal et son effet sur la production agricole et les garanties de financement ;
- faible niveau de transformation des produits agricoles et faibles interaction entre les acteurs des chaînes de valeur agricoles ;
- faible taux d'exécution des investissements publics, notamment ceux en direction du secteur agricole ;
- vulnérabilité encore forte de l'économie aux chocs exogènes, notamment les cours mondiaux des matières premières, les crises économiques et financières internationales ;
- faible partenariat public privé en matière de formation professionnelle.

Principaux défis et recommandations

Bien que des avancées remarquables aient été observées en direction de l'atteinte de l'OMD1 à travers une baisse de la pauvreté monétaire et de la malnutrition chez les enfants, la pauvreté en milieu rural peine à être éradiquée et si cette tendance persiste, les campagnes et les villages continueront à se vider de leurs bras valides.

Il serait opportun de promouvoir la mécanisation de l'agriculture et des politiques beaucoup plus orientées vers la diversification et la transformation en vue de la rendre plus attrayante vis-à-vis des jeunes. L'investissement dans le domaine de la recherche et une meilleure valorisation des produits de cette recherche renforceront les actions visant un accroissement de la productivité agricole. La multiplication des infrastructures de retenue d'eau et la formation des producteurs à l'utilisation de techniques efficaces d'irrigation permettront d'atteindre cet objectif.

En outre, l'octroi de crédits à des taux raisonnables pour le financement des activités initié par l'Etat, touche encore très peu de personnes désireuses de créer leurs entreprises. L'allocation de ressources plus consistantes permettra une meilleure efficacité du partenariat que l'Etat a initié avec les institutions de microfinance en l'absence de banques agricoles.

Par ailleurs, le problème de caution au financement appelle à des actions visant l'assainissement du domaine foncier et de ses interactions avec le pouvoir judiciaire. Cette réforme favorisera l'investissement aussi bien dans le secteur agricole que dans les autres secteurs de l'économie togolaise.

Enfin, les institutions en charge de l'emploi pourront réaliser et vulgariser des analyses régulières sur les domaines de l'emploi les plus porteurs en fonction des offres émanant des entreprises. Ces analyses intégrant les possibles mutations de l'économie togolaise assureront une meilleure orientation des jeunes vers les secteurs porteurs de l'économie. Un partenariat entre le secteur privé et les instituts de formation dopera cet effort ayant pour objectif d'atteindre une adéquation emploi-formation.

OMD2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Analyse de quelques tendances

Cible 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens de terminer un cycle complet d'études

L'Éducation pour tous (EPT) est un exemple concret de l'engagement du Gouvernement dans le secteur de l'éducation. Entre 2008 et 2012, près de 42 milliards de dépenses d'investissement ont été financés pour l'atteinte de l'OMD2 selon la plateforme de gestion de l'aide. Aujourd'hui, la scolarisation est presque généralisée au primaire. Néanmoins, des efforts restent encore à faire pour garantir que, d'ici à 2015, tous les garçons et les filles au Togo parviendront à achever le cycle de la scolarisation primaire.

Des disparités persistent entre les filles et les garçons. Le taux d'achèvement est de 81,2% pour les garçons alors qu'il n'est que de 69,7% pour les filles bien que 47% des candidats à l'examen de fin de cycle en 2012 soient des filles. La faible proportion de femmes institutrices, les facteurs socioculturels défavorables, le manque de motivation né du sous emploi des femmes éduquées, les mariages précoces et les harcèlements peuvent justifier ce constat.

Contraintes

Les mesures de gratuité des frais d'inscription dans les écoles primaires publiques appliquées à l'échelle nationale ont nettement contribué à en améliorer l'accès aux enfants et en particulier les plus pauvres. Toutefois, l'offre d'éducation ne permet pas de répondre à la demande accrue liée à la gratuité. En outre, on constate encore des disparités régionales et surtout locales dans l'accès et nombre d'enfants restent encore hors de l'école. Il s'agit le plus souvent d'enfants vulnérables, dont certaines catégories sont identifiées : les enfants handicapés, les enfants de la rue, les enfants travailleurs que l'on retrouve surtout en milieu urbain dans les marchés et, pour les filles, comme domestiques dans les familles.

De plus, le système éducatif est conduit avec des méthodes d'enseignements qui restent frontales, non adaptées à l'évolution économique et sociale du pays et qui ne conviennent pas lorsque les enseignants doivent gérer un éventail de plus en plus diversifié d'élèves. Ces pratiques pédagogiques, conjuguées à d'autres facteurs, conduisent à des résultats peu satisfaisants en termes d'apprentissage.

Défis et recommandations

Des réformes structurelles et des politiques cohérentes seront nécessaires pour la réalisation de l'OMD 2. La plupart des facteurs qui entravent la scolarisation des enfants sont d'ordre économique. Des actions de stimulation de la demande doivent donc être menées pour limiter les coûts d'opportunité relatifs à l'éducation des enfants des ménages les plus pauvres.

Compte tenu de tout ce qui précède, une stratégie de développement harmonieux du secteur éducatif s'impose en l'occurrence :

- résoudre le problème de l'inadéquation du programme scolaire,
- multiplier et améliorer les cantines scolaires,
- améliorer la gouvernance du secteur et consacrer plus de ressources à l'éducation primaire.

OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Analyse de quelques tendances

Cible 3.A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

L'analyse de certains indicateurs de développement fait ressortir des inégalités de genre. Les investissements pour l'atteinte de l'OMD3 n'ont réellement été mesurés qu'à partir de 2010 (environs 4 milliards de 2010 à 2012) et des efforts importants restent à faire. Les femmes continuent d'occuper très peu d'emplois dans le secteur moderne non agricole. Elles exercent davantage leurs talents dans le secteur informel et agricole, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Par ailleurs, le taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans atteint 72,6% en 2011 contre 69,3% en 2006 faisant passer le ratio taux d'alphabétisation des femmes/taux d'alphabétisation des hommes de 80,9% à 83,8%.

Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole

Au Togo, la parité homme-femme n'est toujours pas effective dans tous les domaines y compris le lieu du travail. En effet, les femmes continuent d'occuper très peu d'emplois dans le secteur moderne non agricole. Elles sont relativement nombreuses dans la fonction publique, mais leur effectif reste largement inférieur à celui des hommes. En 2011, les femmes représentaient 15,4% du personnel cadre (Catégorie A) de la fonction publique (rapport IDISA 2012). Les résultats du QUIBB situent la proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole à 25,35% en 2011.

Proportion des sièges occupés par les femmes à l'Assemblée Nationale

La proportion de sièges occupés par les femmes à l'Assemblée Nationale a progressé entre 2007 et 2013 en passant de 11,11% à 15,38% (sur 91 sièges) dans la nouvelle Assemblée Nationale. Les femmes représentaient un peu moins de 14% des 1174 candidatures enregistrées. Malgré cette progression de quatre points environ, cette proportion reste très loin de la cible de 50% prévue par les OMD en 2015. Comme il a été souligné précédemment, ce grand écart est lié au déséquilibre du traitement socio-politico-culturel entre hommes et femmes au Togo. Quand on compare la situation du Togo à celle du Rwanda où les femmes représentent plus de 2/3 de l'hémicycle, il ressort qu'avec la volonté du Gouvernement, le Togo peut fournir dans les années à venir des résultats appréciables. Par rapport à la cible de 30% de la SCAPE en 2017 que s'est fixé le Gouvernement, tout porte à croire qu'il serait difficile d'atteindre la cible OMD de 50% en 2015.

Contraintes

La thématique du genre n'est pas suffisamment prise en compte à cause de l'absence d'un mécanisme concret de coordination intersectorielle des interventions de tous les partenaires. De plus, la situation sociopolitique qui a prévalu jusqu'en 2005 n'avait pas permis la mobilisation de ressources suffisantes (publiques, privées) pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion de l'égalité et de l'équité genre.

Par ailleurs, des textes importants tels que la politique en matière de genre et le code des personnes et de la famille rencontrent toujours des difficultés dans leur concrétisation. Particulièrement, en ce qui concerne la représentativité des femmes dans les sphères de décision, plusieurs facteurs structurels expliquent la faiblesse de leur nombre. On peut citer,

entre autres: (i) le système patriarcal qui entraîne une perception sociale et idéologique défavorable à l'égalité homme/femme dans la prise de décision et l'exercice du pouvoir ; (ii) l'analphabétisme et le faible niveau d'instruction et (iii) l'insuffisance de la formation des femmes.

Bien que représentant plus de 50% de la population active, le revenu global des femmes est trois fois inférieur à celui des hommes. D'une manière générale, cette féminisation de la pauvreté s'explique en partie par : (i) l'accès difficile aux facteurs de production, au crédit et au marché du travail, (ii) la faiblesse des infrastructures de base permettant d'alléger la pénibilité de certains travaux (plateformes multifonctionnelles, utilisation d'autres services énergétiques modernes pour l'accès à l'eau potable...) et de faciliter l'accès aux marchés (stockage, transformation et conservation de la production, pistes rurales...), (iii) l'absence de débouchés au niveau local notamment dans le domaine de l'artisanat.

De plus, les services centraux de promotion du genre n'ont pas toute l'attention qui leur est due, tant sur le plan institutionnel que sur les plans financier et humain limitant ainsi la capacité de l'État à asseoir une stratégie efficace pour la promotion de la parité homme- femme et l'élimination des discriminations basées sur le genre.

Bien qu'il y ait un mécanisme de suivi-évaluation au plan national, son répondant n'existe pas au plan local pour mesurer les progrès réalisés au niveau des communautés. Ce mécanisme national ne dispose pas de moyens humains et matériels suffisants pour assumer cette responsabilité.

Défis et recommandations

Afin de parvenir à l'équité et à l'égalité genre au Togo, le Gouvernement doit relever un certain nombre de défis qui sont de : (i) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes à l'élaboration des politiques de développement durable, et (ii) d'assurer l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décisions à tous les niveaux du processus de développement du pays. De manière spécifique, le Gouvernement doit s'atteler à :

- renforcer les actions pour la réalisation des objectifs de la SCAPE sur la promotion de l'équité et de l'égalité genre pour la période 2013-2017 à travers la mise en œuvre du plan d'action de la PNEEG. Il s'attachera à : (i) valoriser la position sociale et le potentiel de la femme dans la famille et au sein de la communauté ; (ii) accroître la capacité productive des femmes et leur niveau de revenu ; (iii) renforcer l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base ; (iv) promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, et éliminer les violences basées sur le genre (VBG) ; (v) renforcer les capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG.
- transmettre les valeurs d'équité et d'égalité aux enfants à travers l'éducation et l'instruction;
- institutionnaliser la collecte et l'analyse des données désagrégées par sexe ;
- renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) impliquées ;
- réviser les textes de lois discriminatoires et l'adoption de textes de lois dans les secteurs où il y a un vide juridique ;
- sensibiliser les communautés pour l'adoption des comportements qui valorisent la femme ;
- adopter une loi de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- médiatiser les actions des femmes émergentes ;
- mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre efficace et efficiente de la PNEEG.

En ce qui concerne le relèvement du défi de la féminisation de la pauvreté, il est important de prendre des mesures visant à améliorer la productivité des femmes et leur accès aux services d'appui à la production (eau, énergie, allègement des travaux domestiques, garde d'enfants, crédit, foncier, etc.). A cet effet, il pourrait s'avérer nécessaire de :

- favoriser en milieu urbain, le développement de l'entreprenariat féminin: pour ce faire, une assistance pourrait être fournie à un nombre d'organisations féminines et de groupements féminins en vue de soutenir les femmes porteuses de projet viables ;
- veiller à une participation effective de la femme rurale à la relance de l'agriculture et à la lutte contre la faim ;
- veiller à l'implication effective de tous les partenaires stratégiques que sont les ministères sectoriels, les cellules focales genre, la société civile, le secteur privé, la chefferie traditionnelle, les autorités coutumières et religieuses, les parlementaires, les PTF, les collectivités locales, les professionnels de la communication et les groupes cibles bénéficiaires.

OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Analyse de quelques tendances

Cible 4.A : réduire de deux tiers, entre 1990-2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

La santé reste un domaine prioritaire du Gouvernement togolais. Toutefois, les indicateurs de santé infantile restent toujours inquiétants.

L'appréciation des avancées dans ce domaine se fera sur la base des indicateurs de taux de mortalité des enfants de moins de cinq (05) ans, de taux de mortalité infantile (TMI) et de la proportion d'enfants d'un (01) an vaccinés contre la rougeole.

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité infanto-juvénile est estimé respectivement à 123‰ et 124‰, selon les résultats des enquêtes MICS 2006 et 2010 contre une cible OMD de 51‰ en 2015 ; alors qu'il avait connu une réduction annuelle de 2 % entre 1998 et 2006. La réalisation de cette cible de l'OMD 4 aurait nécessité que le taux annuel de réduction soit d'environ 12 points à compter de 2010.

Par ailleurs, les informations disponibles sur le TMI montrent que le retournement de situation nécessaire en 2010 pour se remettre sur la trajectoire des OMD n'a pas été réalisé à cause de la stagnation de cet indicateur. Les raisons de l'écart de mortalité entre les milieux urbains et ruraux sont nombreuses dont quelques-unes sont :

- la pauvreté ;
- l'exode rural ;
- l'inefficience des plateaux techniques dans les milieux urbains ;
- l'absence de partenariat public-privé pour permettre aux pharmacies d'exécuter des Tests de t Diagnostics Rapides (TDR) avant de fournir le traitement adéquat.

Le Togo continue donc sur un sentier qui le mènera à un TMI trop élevé en comparaison à la cible des OMD si rien n'est fait en ce qui concerne cet indicateur d'ici 2015.

Financement de l'OMD 4

Selon le PNDS 2012-2015, le coût relatif à l'OMD 4 est évalué à 30 milliards FCFA. Dans ce budget, 16,56 milliards sont alloués aux dépenses de fonctionnement, 7,5 milliards aux dépenses d'investissement et 5,94 milliards aux dépenses de personnels. Les ressources financières destinées à la réalisation de l'OMD 4 proviennent essentiellement de l'Etat togolais et du SNU. Outre ces derniers, les acteurs qui contribuent à la mise en œuvre de cet OMD sont, entre autres : Plan Togo, Groupe d'action pour l'alimentation infantile au Togo (GAAIN Togo), US Agency for international development (USAID), Union Européenne (UE), Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI), Fonds Mondial, Organisation ouest africaine de la santé (OOAS).

Contraintes

Un certain nombre de difficultés ont été relevées par les acteurs de la santé dans le cadre de la poursuite de l'OMD 4. La plupart d'entre elles sont internes au système national de santé ou relèvent de la capacité de financement du secteur. Elles portent sur :

- l'insuffisance du personnel qualifié et de soutien ;
- l'insuffisance du budget de fonctionnement et d'investissement ainsi que les difficultés liées à l'exécution de ces budgets ;
- la faiblesse relative à la prévention et à la prise en charge des maladies de l'enfant (par exemple, la faible capacité de stockage des vaccins et non-respect du calendrier vaccinal en vigueur au Togo, le lavage des mains, la faible utilisation de la moustiquaire imprégnée d'insecticide, etc.);
- la persistance de certains facteurs socioculturels défavorables à la santé de l'enfant ;
- la faiblesse du système de suivi évaluation des programmes mis en place.

Défis et recommandations

En dépit des activités entreprises, l'OMD 4 est celui où les indicateurs ont le plus régressés. Face à ce constat, il serait opportun que le Gouvernement redouble d'efforts dans ses actions de lutte contre la mortalité infantile et infanto-juvénile. Pour ce faire, il devrait : (i) allouer une part du budget plus importante pour le fonctionnement des centres de santé et le recrutement du personnel qualifié, (ii) mettre en place des politiques incitatives d'affectation de médecins dans les régions nécessiteuses, (iii) poursuivre des campagnes de sensibilisation de vaccination et de bonnes pratiques usuelles, (iv) mettre en œuvre un système de suivi-évaluation des programmes et projets mis en place.

OMD5 : Améliorer la santé maternelle

Tendances actuelles

Cible 5.A : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

L'amélioration de la santé maternelle est l'une des préoccupations majeures du Gouvernement en matière de santé. Ainsi, il a fait de la lutte contre la mortalité maternelle l'un de ses objectifs privilégiés.

Une réduction du taux de mortalité maternelle suppose une amélioration significative de la proportion d'accouchements en présence d'un médecin, d'une sage-femme ou d'une infirmière. Les enquêtes MICS 2010 ont révélé également que plus une femme est instruite, plus elle est

susceptible d'accoucher avec assistance d'un personnel de soins qualifié (88,1% pour le niveau secondaire et 36,9% pour les sans instruction).

Il en découle que des efforts restent encore à faire pour atteindre la cible OMD (82,7%) en 2015.

Financement de l'OMD 5

Le budget consacré à l'OMD 5 s'élève à 11,02 milliards FCFA, dont 6,072 milliards sont destinés aux dépenses de fonctionnement, 2,75 milliards aux dépenses d'investissement et 2,178 milliards aux dépenses de personnel. L'Etat et le SNU sont les principaux acteurs financiers pour la mise en œuvre de l'OMD 5.

Contraintes

La persistance des problèmes (hémorragies, septicémie, éclampsie, dystocie, avortements, grossesses précoces, anémie chez la femme enceinte, paludisme) est une difficulté qu'il faut vaincre pour parvenir à réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle par rapport à son niveau de 1990. La faible qualité des services est liée au manque de personnel compétent et de matériels adéquats. Le faible accès aux services de qualité, en raison de la faible couverture géographique dans certaines zones rurales est également un obstacle à la réalisation de l'OMD.

Les causes fondamentales des problèmes de santé maternelle au Togo se résument comme suit :

- l'insuffisance de sensibilisation des populations sur les problèmes de mortalité maternelle qui sont les complications de l'accouchement (hémorragies, infections, dystocie), l'hypertension artérielle pendant la grossesse, et les complications des avortements à risque ;
- l'insuffisance de l'offre des services en Maternité à Moindre Risque ;
- l'insuffisance du financement dans le domaine de la santé de la reproduction ;
- la persistance de certains facteurs socioculturels non favorables à la santé de la mère ; il s'agit notamment des tabous nutritionnels et de la pauvreté des ménages surtout celle des femmes.

Défis et recommandations

En dépit des efforts fournis, le Gouvernement doit renforcer la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale à moyen terme. Les actions dans ce sens doivent :

- renforcer la prestation des services intégrant la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes y compris la prévention des grossesses précoces et/ou non désirées et des IST/VIH ;
- mettre à l'échelle les stratégies mobiles et les stratégies avancées orientées vers les populations éloignées afin de repositionner la planification familiale ;
- améliorer l'accès et la qualité des soins prénatals, obstétricaux, néonataux et postpartum en mettant l'accent sur la déconcentration des structures offrant les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et les soins après avortement ;
- renforcer la demande des services de santé maternelle et infantile (SMI) et de planification familiale, à travers la mise en place d'un paquet intégré de services SMI sur les marchés et d'une politique favorisant l'accès financier des femmes aux soins de santé maternelle ;
- promouvoir et mettre en œuvre des revues de cas/audits des décès maternels, néonataux et des échappées-belles.

OMD6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

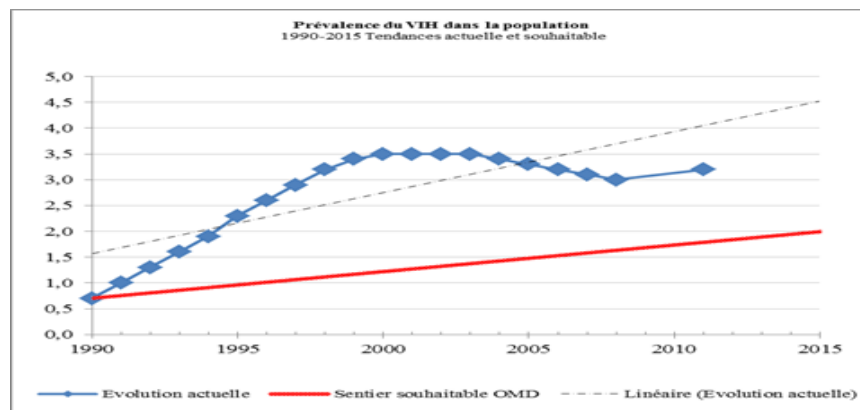
Analyses de quelques tendances

Le VIH/sida

Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

Dans le domaine du VIH/sida, des progrès notables ont été enregistrés. L'évaluation à mi-parcours des OMD en 2010 a montré que la cible relative à l'enrayement du VIH/sida et à l'inversion de la tendance actuelle est susceptible d'être atteinte en 2015 si les efforts sont maintenus. Avec une prévalence dans la population générale de 3,2% en 2006 et 2011 contre 3,5% en 2001 (ONUSIDA), l'épidémie s'est stabilisée depuis 5ans (toutefois, cette prévalence reste l'une des plus élevées en Afrique de l'Ouest).

Graphique : Prévalence du VIH/sida dans la population 1990-2015, tendances actuelles et souhaitables



Source : ONUSIDA

L'analyse selon le genre montre que l'épidémie est féminisée. Sur 100 personnes vivant avec le VIH, 57 sont de sexe féminin. Chez les femmes enceintes, la prévalence du VIH est passée de 4,8% à 3,6% entre 2003 et 2012. La prévalence dans la population générale est 4 fois plus élevée à Lomé-Commune (6,8 %) que dans la région des Savanes (1,6%) (Rapport surveillance sentinelle 2011); et plus élevée en milieu urbain (4,4%) qu'en milieu rural (2,5%). Chez les Professionnelles du sexe et leurs clients, l'épidémie a régressé (13% et 2,5% en 2011 contre 29,5% et 13% en 2005).

- L'analyse des autres cibles pourrait être mise à disposition

Contraintes

De manière spécifique, les facteurs de propagation du VIH sont, entre autres :

- la non perception du risque et le déni de la maladie ;
- la pauvreté et l'extrême vulnérabilité économique et financière des femmes ;
- la prostitution de plus en plus marquée chez les jeunes filles extrêmement mobiles dans le pays et dans la sous-région ;
- la très faible utilisation des préservatifs chez les jeunes ;
- la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH ;
- l'existence des pratiques traditionnelles néfastes (lévirat, sororat, sortie du couvent, sortie du veuvage, ventouse, scarification, excision et circoncision...)

- les pesanteurs socioculturelles avec le poids de la tradition et des pratiques coutumières, la perception du Sida comme relevant du domaine magique ou surnaturel.

Les faiblesses programmatiques sont également multiples, en l'occurrence :

- Les services offerts jusque-là aux populations clés (PS et HSH surtout) et la généralisation du dépistage volontaire sont incomplets, fragmentés et ne couvrent pas toute l'étendue du territoire ;
- le taux de perte de vie élevé du couple mère-enfant au niveau des sites PTME et des sites de prise en charge, l'insuffisance de l'implication des communautés dans la promotion de la PTME, ainsi que l'insuffisance de PCR (Polymerase Chain Reaction/Réaction en chaîne par polymérase) pour le dépistage précoce et la prise en charge des enfants infectés, limitent considérablement la qualité des services offerts ;
- La décentralisation encore insuffisante de l'offre des services de PTME, de prise en charge médicale y compris par les ARV, l'insuffisance des équipements biomédicaux pour le suivi des PVVIH ;
- Les problèmes d'approvisionnement en intrants (préservatifs, réactifs, médicaments ARV) avec des ruptures fréquentes qui constituent des goulots d'étranglements dans la continuité de l'offre de services de qualité pour les populations bénéficiaires ;
- La trop grande dépendance du financement des produits essentiels (ARV, réactifs de laboratoires, vaccins, antituberculeux, etc.) à l'égard de l'aide extérieure.

Parmi les contraintes, il faut également citer l'insuffisance de la couverture sanitaire en infrastructures et en personnel qualifié.

Les faiblesses liées à l'accès aux médicaments, vaccins, produits sanguins et aux technologies médicales sont :

- la disponibilité insuffisante des médicaments génériques, de qualité et peu chers ;
- l'inadéquation de la liste des médicaments et produits essentiels (LME) par niveau de soins ;
- la faiblesse des fonctions et des moyens de régulation et de contrôle de la qualité;
- le nombre élevé de dysfonctionnements au niveau du secteur du laboratoire (pénurie de personnel qualifié, l'insuffisance en équipement et en maintenance et leur répartition non équitable sur le territoire) ;
- l'absence d'une politique nationale, de plan de maintenance et de renouvellement des infrastructures et équipements.

En ce qui concerne la tuberculose, les facteurs qui concourent à sa propagation sont : (i) le chômage, (ii) la pauvreté, (iii) l'infection au VIH et surtout (iv) la méconnaissance des signes de la maladie. Au niveau du paludisme, la pauvreté est aussi un facteur prépondérant surtout en milieu rural.

La mobilisation des ressources constitue également une contrainte majeure à la poursuite des avancées dans la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose. A cet effet, les faiblesses liées au financement de la santé sont :

- le poids élevé des dépenses directes de santé des ménages;
- l'insuffisance du budget de l'Etat alloué au ministère de la santé (le ratio budget de la santé sur budget de l'Etat est autour de 6%, ce qui représente en moyenne 31,6 % des dépenses prévisionnelles du MS) ;
- l'allocation des ressources publiques non équitable et non efficace (allocation budgétaire non basée sur le niveau d'activité réel des formations sanitaires, manque de ciblage des interventions les plus efficaces et les plus accessibles aux pauvres) ;
- l'utilisation non efficiente des ressources financières disponibles (problème de bonne gouvernance ; insuffisance de mécanismes efficaces de contrôle de gestion) ;
- l'insuffisance du financement extérieur au regard des défis énormes que le Togo doit relever pour atteindre les OMD liés à la santé.

Défis et recommandations

Le système sanitaire du Togo a été sévèrement affecté par la crise que le pays a traversée ces dernières années. L'amélioration de la situation appelle aux actions ci-après :

- rénover et étendre les infrastructures de santé ainsi que le plateau technique ;
- pallier dans le court terme à l'insuffisance des ressources humaines tout en rebâtissant la capacité de gestion à moyen terme des ressources humaines;
- privilégier l'approche intégrée (*santé, eau potable, assainissement, nutrition...*) afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans les interventions de santé ;
- renforcer le système national d'information sanitaire, notamment sur les problèmes liés à la mortalité maternelle et les complications à l'accouchement ;
- mettre en place un système soutenable de financement de l'accès au système sanitaire ;
- assurer un meilleur maillage de l'offre de services de santé sur le territoire ;
- améliorer les conditions d'accès aux services de santé à toutes les couches de la population quel que soit leur lieu de résidence.

De manière spécifique, l'amélioration de la santé infantile et maternelle ainsi que l'intensification de la lutte contre le VIH, le paludisme nécessitera le relèvement des défis suivants :

- l'intensification de la prise en charge globale des infections au VIH ;
- le renforcement de la prévention et des programmes de vaccination ;
- le renforcement des campagnes intégrées de distribution de moustiquaires imprégnées, de suppléments en vitamine A et de déparasitage ;
- le renforcement de l'implication des communautés dans les activités de santé de l'enfant à travers la sensibilisation et la formation ;
- Le maintien des efforts en matière de lutte contre le VIH en insistant sur la prévention et le dépistage volontaire ;
- Le lancement d'une réflexion sur la mise en place d'un mécanisme durable de financement des maladies prioritaires (VIH, paludisme...) ;

- L'attention particulière à accorder aux groupes vulnérables (mère-enfant, jeunes et adolescents, personnes âgées, pauvres, malades chroniques, populations sinistrées, etc.) ;
- Le partenariat et la collaboration intersectorielle à renforcer.

Pour lutter contre la tuberculose et inverser la tendance de son évolution (réduction de la morbidité et de la mortalité), les stratégies prioritaires sont :

- l'appui technique rapproché aux districts dans la mise en œuvre de la stratégie DOTS de qualité ;
- l'amélioration du dépistage des personnes souffrant de la tuberculose y compris des enfants ;
- le renforcement du réseau de laboratoire, la surveillance et la prise en charge des cas de Tuberculose multi résistante (MDR) ;
- le renforcement de la capacité managériale du programme, notamment du suivi évaluation des activités nécessaires à l'amélioration des indicateurs d'appréciation de la performance thérapeutique ;
- l'amélioration des activités de lutte contre la co-infection TB-VIH grâce à une meilleure collaboration entre le programme de lutte contre le VIH/Sida et celui de la lutte contre la tuberculose.

OMD 7 : Assurer un environnement durable

. Analyse des tendances

La réalisation d'un environnement durable exerce un net impact sur l'atteinte de la plupart des autres OMD. La préservation et la bonne gestion de l'environnement constituent donc un fondement essentiel du développement durable et de la réduction de la pauvreté.

Malgré les efforts consentis, et, selon la plateforme de gestion de l'aide, plus de 39 milliards de FCFA investis par les PTF entre 2008 et 2012 pour assurer un environnement durable, le pays se heurte à des obstacles entravant la régularité des progrès.

Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable

Proportion de zones forestières

En 1990, 12,6% du territoire togolais était occupé par la forêt. En 2005, ce taux s'est infléchi à 7,1% (FAO, 2005) puis à 5% en 2010 (FAO, 2011). Cette baisse provient de la surexploitation et de la conversion des forêts à d'autres usages sous l'effet conjugué de la croissance démographique, des feux de végétation, des besoins en bois énergie et du développement urbain. En effet, le bois et son principal dérivé (le charbon de bois) continue d'être la principale source d'énergie domestique pour la cuisson utilisée par plus de 97% des personnes dans les ménages togolais (MICS 2010).

Dans le cadre de la réduction de la pression sur les ressources naturelles, les mesures de protection des forêts existantes ont contribué à réduire les dommages causés par les feux de végétation et à amorcer la lutte contre le fort taux de déforestation (4,5% annuellement).

Au regard des tendances actuelles dans la gestion des ressources naturelles et du diagnostic des problèmes environnementaux, il serait difficile pour le Togo d'atteindre l'OMD 7 en 2015.

Financements

Dans le sous-secteur du cadre de vie, l'analyse des besoins en financements exprimés montre que pour mettre en œuvre les actions, il aurait fallu en F CFA : 4,7 milliards pour l'année 2009, 39,1 milliards en 2010 et 110,8 milliards en 2011, soit un total de 154,6 milliards sur toute la période.

Sur toute la période (2009-2011), on constate globalement que, sur les financements considérés comme acquis lors de l'élaboration du PAP, 32% des prévisions des financements de l'Etat et 26% des financements prévus auprès des PTF ont été effectivement mobilisés. Ce qui démontre la faible mobilisation des ressources dans le secteur. Cette situation explique en partie la faiblesse des performances enregistrées sur la période.

Contraintes

Des contraintes spécifiques entravent la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement en dépit des efforts consentis depuis de nombreuses années. Elles résultent globalement de :

- l'insuffisance de synergie et de complémentarité au niveau des actions sectorielles et catégories d'acteurs
- la faible capacité en moyens matériels, humains et financiers des structures actuelles des départements du secteur,
- la non disponibilité de données fiables sur l'environnement,
- les difficultés que l'administration éprouve à assurer l'application de la législation forestière,
- l'absence de plans d'aménagement et d'actes de gestion suffisamment planifiés sur le moyen et le long terme,
- la faible intégration des questions liées à l'environnement dans les politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement,
- le faible degré d'implication et de responsabilisation des citoyens et des structures chargées de la gestion de l'environnement,
- l'accroissement des conflits dans l'utilisation des ressources naturelles.

Les contraintes qui handicapent la réalisation des objectifs définis en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement sont liées à : (i) la capacité d'absorption en générale, (ii) la mobilisation des ressources financières et humaines et du suivi-évaluation, (iii) la gestion des services en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement et (iv) l'insuffisance de la mise en œuvre du cadre institutionnel, légal et réglementaire.

La situation du secteur du logement au Togo est précaire et se distingue par :

- un régime foncier inadapté et la cohabitation souvent conflictuelle des droits fonciers moderne et coutumier ;
- l'absence de cadre législatif et réglementaire cohérent facilitant l'émergence d'aménageurs foncier producteurs de parcelles équipées au profit des ménages à revenus faibles et intermédiaires;
- la rareté et la cherté du crédit au logement en raison de la non disponibilité de crédit adapté et des difficultés des demandeurs à réunir les garanties exigées par les banques ;
- le faible niveau d'équipement des villes et villages ainsi que le manque d'entretien du peu d'infrastructures et d'équipements existants ;

- l'imprécision de certains rôles et compétences et la faiblesse des moyens humains et matériels ne permettant pas, aux services administratifs œuvrant dans le secteur, de remplir efficacement leurs missions.

Défis et enjeux du secteur

Dans le but d'obtenir des avancées concernant la sauvegarde de l'environnement, des défis majeurs demeurent et appellent à mettre en œuvre des actions pour :

- poursuivre l'intégration effective de la dimension environnementale dans les politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement de tous les secteurs d'activités ;
- renforcer les capacités nationales des différents acteurs (Etat, société civile, secteur privé) en gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- sensibiliser et impliquer les populations dans la préservation de l'environnement.

L'analyse diagnostique du secteur de l'Eau et de l'Assainissement a révélé les principaux défis ci-après :

- Amélioration de la gestion des ressources en eau selon l'approche GIRE :
 - la formation des ressources humaines en nombre et en qualification requise pour une bonne gestion des ressources en eau ;
 - la bonne connaissance des ressources en eau disponible et mobilisable ;
 - la mise au point des outils de gestion intégrés des différents bassins hydrographiques et d'un mécanisme d'aide à la décision ;
 - la Recherche & Développement en vue d'une meilleure appréhension de la variabilité et des changements climatiques et d'une prévention plus performante des risques divers attachés à l'eau .
- Amélioration de l'accès aux services d'eau potable :
 - l'amélioration de la desserte en eau potable des populations des milieux rural, semi-urbain et urbain par la réhabilitation et le renforcement des infrastructures hydrauliques existantes, par la construction de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable et par l'extension des réseaux de distribution en milieu urbain, dans le respect des principes d'équité et de péréquation ;
 - le renforcement des capacités nationales pour assurer un suivi et une gestion efficaces des services d'approvisionnement en eau potable en milieux rural, semi-urbain et urbain tout en contribuant au développement économique local et régional ;
 - l'amélioration des connaissances par la conduite d'études visant à préciser les contextes socio-économiques afin d'optimiser les investissements et d'en garantir leur durabilité et leur pérennité.
 - l'établissement et l'adoption des normes (de qualité, de quantité, techniques, de gestion, d'utilisation, de prélèvements, des infrastructures, etc) ;

Le défi en matière de logement est d'impulser une nouvelle gouvernance urbaine à travers :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de l'habitat et du développement urbain.
- l'opérationnalisation des schémas directeurs des localités de plus de 5000 habitants
- l'élaboration et la mise en œuvre des codes fonciers et de l'urbanisme

- la promotion de l'émergence de sociétés immobilières à travers des partenariats public-privé
- l'adaptation des crédits bancaires aux besoins de logement des populations
- le renforcement des capacités managériales dans le cadre du processus de décentralisation en cours dans le pays ;

OMD8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Lors du forum de Busan sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu en décembre 2011, il a été admis que la coopération au développement jouait un rôle essentiel dans l'élimination de la pauvreté, la protection sociale, la croissance économique et le développement durable. Toutefois, avec les crises financières et économiques que traversent la plupart des pays donateurs, les engagements de ces derniers en faveur du soutien aux pays en développement a du mal à se concrétiser.

Durant les cinq dernières années, le partenariat du Togo avec le reste du monde s'est remarquablement consolidé. La stabilité dont jouit le pays lui a permis d'accueillir plusieurs conférences régionales et sous régionales et de renforcer ses relations avec le reste du monde. Par ailleurs, après la signature de l'Accord de politique globale (APG) en 2006, le pays a entrepris la mise en œuvre des réformes relatives à la gouvernance économique et politique. Ces efforts ont permis la reprise de la coopération entre le Togo et ses principaux partenaires, mais cela a-t-il permis au pays de faire des avancées vers l'atteinte de l'OMD 8 ? Six (06) cibles reposent sur cet OMD et seront analysées dans les sections suivantes.

Analyse des tendances

Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Le Togo dispose d'un accès facilité au marché des pays européens grâce à la convention de Cotonou. Ses produits bénéficient également d'un accès relativement facile aux pays de la CEDEAO et de l'UEMOA, dont il est membre. En dehors de ces partenariats, le Togo a souscrit également aux accords préférentiels notamment avec le Japon et les Etats unis à travers l'African Growth and Opportunity Act (AGOA). Le Togo est également membre de l'OMC.

En matière de commerce international, les exportations du Togo vers le reste du monde qui s'élevaient à 507,4 milliards FCFA en 2006 se chiffrent d'après les estimations, à 815,4 milliards FCFA en 2012 (Direction de l'Economie). Les importations quant à elles sont passées de 793 milliards FCFA en 2006 à 1154,4 milliards FCFA en 2012 selon les mêmes estimations. Il en ressort que le solde de la balance commerciale n'a cessé de se détériorer passant d'un déficit de 285,6 milliards FCFA en 2006 à 339 milliards FCFA en 2012 (estimations).

Le ratio aide publique au développement sur PIB est passé de 5,1% en 2007 à 10,9% en 2012, soit une hausse de 5,8 points avec un pic de 11,8% en 2011 très proche de la cible de l'OMD qui est de 11,9% en 2015.

Contraintes

Les contraintes liées à l'atteinte de l'OMD 8 sont nombreuses, en l'occurrence :

- la faible diversification et compétitivité des produits d'exportation du Togo ;
- l'absence d'une agence de promotion du commerce extérieur ;
- le retard pris par le Togo dans le développement de son potentiel du commerce par rapport aux pays voisins et d'autres pays en voie de développement ACP et non-ACP ;

- la détérioration des termes de l'échange en raison des faiblesses que présente le tissu industriel du pays ;
- l'absence d'un fonds d'investissement qui devrait aider à mieux canaliser et optimiser les transferts de fonds et encourager la diaspora à réaliser des investissements productifs dans le pays ;
- la faible capacité d'absorption des ressources provenant de l'aide au développement ;
- la situation de monopole de la société d'Etat, Togo Télécom, sur la téléphonie fixe qui entraîne la faible accessibilité de la population aux services des TIC (surtout Internet et le fixe) ;
- le duopole du marché de téléphonie mobile qui ne favorise pas des coûts abordables aux consommateurs et une diversification des services de communication ;
- la non effectivité de certains accords portant sur l'importation de matières scientifiques et culturelles, notamment les accords de Florence qui préconisent la suppression des droits de douanes sur certains matériels informatiques.

Défis et recommandations

Après la longue période de suspension de la coopération du Togo avec ses principaux partenaires, le volume de l'aide publique au développement a connu une croissance durant les cinq dernières années. Le niveau de l'aide commence à stagner, en raison de la raréfaction des ressources affectées par les pays développés. Les réflexions doivent, de ce fait, s'orienter vers des stratégies de mobilisation de ressources indépendantes de l'aide. Il s'agit, entre autres, de :

- poursuivre et enraciner la culture de reddition de compte visant à accroître le volume de ressources fiscales mobilisées ;
- mettre en place des mesures incitatives en vue d'attirer des investissements directs étrangers dont le volume est encore très faible et favoriser le réinvestissement ;
- mieux canaliser et optimiser les transferts de fonds et encourager la diaspora togolaise à réaliser des investissements productifs ;
- renforcer les capacités de la direction de l'intégration africaine et mettre en place un comité interministériel de suivi-évaluation des politiques d'intégration régionale ;
- assurer une veille stratégique afin de pouvoir bénéficier effectivement de toutes les initiatives communautaires.

Au plan commercial, une importante convention de concession vient d'être signée en octobre 2013 entre le Togo et le Groupement Bureau Veritas Bivac BV/SOGET portant la mise en place du guichet unique du commerce extérieur. Ce guichet unique permettra de développer le commerce extérieur à travers la simplification et l'harmonisation des procédures de dédouanement de manière à faciliter les échanges commerciaux. Le défi sera de s'assurer de l'effectivité de la mise en place et du bon fonctionnement de ce guichet.

Pour favoriser l'accès aux services de télécommunications, le défi majeur sera de réduire leurs coûts.

Tableau 0.0 : Tableau récapitulatif des possibilités d'atteinte des OMD

objectifs et Cibles e	Indicateurs retenus au Togo	valeur de référence (1990)	valeur à mi-parcours	Valeur cible OMD en 2015	situation indicateur	situation cible
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim						
1. Réduire de 50%, entre 1990 et 2015, la proportion de la population togolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté en faisant passer l'indice de pauvreté à 15% d'ici 2015	2. Indice de la pauvreté monétaire	61,70%	58,70%	30,90%	invraisemblable	invraisemblable
2. D'ici à 2015, réduire de 50% entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de malnutrition	4. Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	32,80%	16,60%	16,40%	réalisé	réalisé
2. Assurer une éducation primaire pour tous						
3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire	67%	83,90%	100%	potentiel	invraisemblable
	8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	77,50%	79,70%	100%	invraisemblable	
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes						
4. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Indice de parité fille-garçon dans le primaire	0,65	0,98	1	potentiel	invraisemblable
	9bis. Indice de parité fille-garçon dans le secondaire	0,41	0,71	1	invraisemblable	
	10. taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	60%	83,80%	100%	invraisemblable	

	12. Proportion de sièges occupés par des femmes à l'assemblée nationale	4%	15,40%	50%	invraisemblable	
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans						
5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	158‰	124‰	51‰	invraisemblable	invraisemblable
	14. Taux de mortalité infantile	80%	78‰	29‰	invraisemblable	
	15. Taux de couverture vaccinale contre la rougeole	64,60%	68,30%	100,00%	invraisemblable	
5. Améliorer la santé maternelle						
6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle	16. Nombre des décès maternels sur 100.000 naissances vivantes	478‰	300	143‰	invraisemblable	invraisemblable
	17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	49%	59,40%	82,70%	invraisemblable	
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies						
7. D'ici 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi la population sexuellement active (15-49 ans)	6,00%	3,20%	≤ 2%	potentiel	potentiel
7. Assurer un environnement durable						
9. intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	26. Proportion des écosystèmes forestiers protégés	14,20%	7,00%	10%	invraisemblable	Invraisemblable
10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable	29. Proportion de la population qui utilise une source d'eau potable	55%	56,10%	75%	invraisemblable	Invraisemblable

11. Réussir d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. Proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées	37%	34,90%	50%	Invraisemblable	Invraisemblable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le Développement						
	Nombre de téléphones mobile pour 100 habitants	0	50,60%	100%	Invraisemblable	Invraisemblable

I-2 EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE

Depuis une dizaine d'années, le monde en développement connaît une baisse sans précédent du nombre des personnes vivant dans un état de pauvreté extrême. La cible de réduction de l'extrême pauvreté de moitié dans l'intervalle de 1990 à 2015 a été atteinte avec cinq ans d'avance.

La profondeur de l'extrême pauvreté¹ a diminué de 25 pour cent au cours des 30 dernières années dans le monde en développement. En moyenne, l'individu vivant dans l'extrême pauvreté disposait en 2010 d'un revenu supérieur de 18 % à celui dont il disposait en 1981 (0,87 dollar par jour en 2010 contre 0,74 dollar en 1981).

Cible 1B Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

La création d'emplois n'est pas assez rapide pour absorber les jeunes

Les Tendances mondiales de l'emploi 2014 de l'OIT font ressortir schématiquement un certain nombre de faits sur la situation mondiale de l'emploi en 2013 et au-delà :

- Sur la base des tendances actuelles, la population mondiale des sans-travail pourrait encore augmenter de 13,0 millions de personnes d'ici à 2018, portant cette population à 215 millions de personnes cette année-là.
- Le chômage de long terme s'aggrave actuellement dans les économies avancées. La durée de l'état de chômeur individuel a doublé par rapport à la situation d'avant la crise, particulièrement dans l'Eurozone.
- Les taux de participation à la force de travail ne s'améliorent pas et demeurent à plus de 1,0 pour cent en deçà de leur niveau d'avant la crise.
- Le nombre de travailleurs pauvres continue à décliner globalement, mais à un rythme plus lent que pendant les décennies précédentes. En 2012, on estimait que 375

millions de travailleurs (11,9 pour cent de l'emploi total) vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour et que 839 millions de travailleurs (26,7 pour cent de l'emploi total) devaient se suffire de 2 dollars ou moins par jour, alors qu'au début des années 2000, on estimait qu'environ 600 millions de travailleurs vivaient avec 1,25 dollar par jour, et 1,1 milliard d'entre eux avec moins de 2,0 dollars par jour.

- L'emploi informel demeure très répandu dans la plupart des pays en développement, bien que les variations régionales soient importantes sur ce plan.

Des efforts accrus devraient être déployés pour sortir les femmes hors d'emplois précaires

En 2013, le nombre d'emplois précaires a augmenté de 13,4 millions à travers le monde, alors que l'augmentation n'avait été que de 5,3 millions en 2012 et 3,3 millions en 2011. Néanmoins, la proportion des travailleurs occupant des emplois précaires est tombée de 52,4 pour cent en 2000 à 47,8 pour cent en 2013, ce qui représente une diminution de 4,6 pour cent.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

L'éducation primaire joue un rôle capital en faveur de la croissance sans exclusion, l'équité, la transformation sociale et le développement durable. Le capital humain en sera accru et la force de travail en sera plus employable parce qu'elle sera mieux alphabétisée. Grâce aux investissements très conséquents qu'ils ont consentis dans l'éducation de base en ayant les OMD à l'esprit, la plupart des pays d'Afrique sont parvenus à la scolarisation primaire universelle, de sorte que le continent dans son ensemble devrait réaliser l'objectif 2 des OMD. Même s'il progresse lentement, le taux de scolarisation primaire est actuellement croissant et les enfants inscrits à l'âge qui convient à la première classe du primaire auront toutes les chances de terminer leurs études primaires.

La plupart des pays vont vraisemblablement atteindre la cible de scolarisation nette dans le primaire

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur de la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement humain. Lorsque le niveau d'éducation des femmes est plus élevé, celles-ci ont tendance à retarder l'âge de leur mariage et de leur première grossesse, ce qui se traduit par une réduction de la mortalité maternelle et infantile lors des accouchements. Les mères ayant bénéficié d'un niveau d'éducation élevé ont les aptitudes nécessaires pour être candidates à des postes hautement qualifiés et bien rémunérés, et sont par conséquent davantage à même de subvenir aux besoins de leurs enfants et d'assurer leur scolarisation. L'autonomisation des femmes et des filles est déterminante pour promouvoir une croissance économique rapide et équitable, ainsi qu'une stabilité sur le long terme. L'amélioration de l'éducation des filles est un facteur primordial de réduction de la pauvreté, de diminution des inégalités et de stimulation de la croissance économique. En outre, l'allongement de la scolarisation des femmes au-delà du primaire a évidemment un impact sur leur intégration dans le monde du travail, mais leur permet également de bénéficier de plus d'autonomie dans leurs décisions en matière de procréation. Il s'agit donc d'un élément indispensable pour améliorer la productivité, promouvoir le développement économique et humain sur le long terme et parvenir plus rapidement à la

stabilité sur un plan social et politique. Partant de ce constat, l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les filles et les femmes, ainsi que la protection de leurs droits sont les clés d'un développement humain durable et de la construction d'une société africaine stable et résistante.

La violence et la discrimination à l'égard des femmes exigent un engagement politique plus fort. L'Afrique doit accorder une attention particulière à lutter contre la discrimination à l'égard des femmes pour leurs droits en matière de procréation. La santé procréative et sexuelle demeure l'un des points faibles les plus préoccupants des droits de l'homme en Afrique. Les besoins non satisfaits en matière de contraception, les fréquences élevées d'avortements pratiqués dans des conditions dangereuses, l'incidence importante des mariages précoces ou forcés, la détérioration de l'accès aux services de soins, la prévalence de la violence sexuelle et de l'exploitation sexuelle, les niveaux pandémiques atteints par le VIH/SIDA, ainsi que les lois et coutumes discriminatoires fondées sur le sexe et l'orientation sexuelle sont autant de facteurs à l'échelle du continent qui empêchent la réalisation des objectifs en matière de santé procréative et sexuelle des femmes en Afrique.

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

De bons progrès ont été enregistrés dans la réduction de la mortalité infantile, mais ils sont insuffisants pour atteindre la cible dans ce domaine d'ici à 2015

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

L'état de santé maternelle constitue un indicateur utile pour évaluer non seulement la situation sanitaire des femmes, mais également l'accessibilité, le caractère adéquat et l'efficacité du système de santé d'un pays. Toutefois, il reste malaisé d'évaluer les progrès vers cette cible en raison du peu de données dont on dispose.

Mondialement, on enregistre une réduction substantielle du taux de mortalité maternelle puisque le nombre de décès de mères liés à l'accouchement est tombé de 543 000 en 1990 au chiffre estimatif de 287 000 en 2010, ce qui représente une baisse annuelle de 3,1 pour cent. Toutefois, il faudrait que la cadence de cette baisse double dès maintenant pour que l'on puisse atteindre la cible OMD consistant à réduire le taux de mortalité maternelle dans une proportion de trois quarts entre 1990 et 2015 (OMS, 2013).

D'importants progrès ont été réalisés en Afrique pour faire tomber le taux de mortalité maternelle. En 2010, le nombre de femmes mourant de complications liées à la grossesse et à l'accouchement avait chuté de près de moitié par rapport à 1990. Malgré ces réalisations, il est peu probablement que l'objectif 5 des OMD soit atteint d'ici 2015.

Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

La propagation du VIH/sida a été inversée, mais l'accès aux traitements reste en deçà des niveaux universels

Les résultats appréciables obtenus dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique ont été rendus possibles grâce à une volonté politique affirmée, à des interventions ciblées, et à un accès accru aux traitements antirétroviraux. C'est ainsi que la proportion de la population fortement séropositive pouvant accéder aux antirétroviraux (indicateur 6.5) a bénéficié d'améliorations

substantielles ces dernières années, passant de 48 pour cent à 56 pour cent en Afrique hors Afrique du Nord entre 2010 et 2011, et de 31 pour cent à 36 pour cent en Afrique du Nord.

Objectif 7 : Garantir une durabilité environnementale

L'industrialisation dégage de fortes émissions de CO₂

L'Afrique n'émet qu'une faible fraction des émissions annuelles totales de CO₂ du monde, mais elle représente 20 pour cent des émissions nettes de CO₂ provenant de l'utilisation des sols. En 2010, des pays tels que la Libye, l'Afrique du Sud, les Seychelles, la Guinée équatoriale, l'Algérie et Maurice ont été les plus forts émetteurs de CO₂, alors que le Lesotho est le pays qui en a émis le moins. Sur la période de 1990 à 2010, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée, la Mauritanie, le Rwanda et la Zambie ont réduit leurs émissions de CO₂. Cependant, une nette augmentation des émissions a été enregistrée en Angola, au Nigéria et en Algérie en 2010

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial en faveur du développement

Les progrès de la mise en place d'un système d'échanges commerciaux et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, ont été limités

Il n'y a guère eu de progrès dans les négociations avec l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de partenariat économique UE-ACP destiné à remplacer l'Accord de Lomé entre l'Europe et le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). La date limite fixée par la Commission européenne pour la normalisation des relations commerciales avec le groupe de pays ACP se fait de plus en plus proche. À compter du 1er octobre 2014, les pays ACP auront à passer de nouveaux accords de partenariat intérimaires avec l'UE (ERA, 2014). Si les pays ACP ne souscrivent pas à ces nouveaux partenariats économiques intérimaires d'ici l'échéance d'octobre, ils auront à se rabattre sur un régime commercial moins avantageux et perdre les préférences commerciales que leur offrait l'Accord de Cotonou².

En deuxième lieu, la non-conclusion du Cycle de négociations de Doha pour le développement a affecté les possibilités de l'Afrique de mettre le commerce au service du développement. Une lueur d'espoir est apparue au cours de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Bali du 5 au 7 décembre 2013 : elle est parvenue à un accord sur un ensemble de mesures visant à rationaliser le commerce, à offrir aux pays en développement davantage d'options de sécurité alimentaire, et à accroître les échanges des pays les moins avancés (OMC, 2013). En parvenant à cet accord, treize ans après la Déclaration ministérielle de Doha, les membres de l'OMC ont conclu le premier aménagement de commerce multilatéral et ont revitalisé le processus multilatéral, dont la pertinence était menacée par l'impasse prolongée des discussions sur le Programme de Doha pour le développement, par la prolifération des accords bilatéraux et par une évolution privilégiant les négociations plurilatérales.

L'élément le plus significatif de cet accord pour le commerce mondial concerne des dispositions de facilitation du commerce visant à simplifier les processus de dédouanement

²L'**Accord de Cotonou** constitue l'accord de partenariat le plus complet entre les pays en développement et l'UE. Depuis 2000, il sert de cadre aux relations de l'UE avec **79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**. En mars 2010, la Commission européenne et le groupe Afrique Caraïbes Pacifique ont conclu la **seconde révision** de l'Accord de partenariat de Cotonou, qui faisait suite à une première révision intervenue en 2001. La coopération ACP-UE a été adaptée à l'apparition de **nouveaux défis**, ceux notamment du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de l'intégration régionale, de la fragilité de certains États et de l'efficacité de l'aide.

des marchandises en réduisant les coûts y afférents et en accélérant les temps de passage des frontières. Les pays d'Afrique auront beaucoup à gagner d'une baisse des coûts des échanges, mais il faudra que leurs gouvernements entreprennent de profondes réformes et s'alignent sur les engagements d'un accord qui constitue une réelle opportunité pour eux, et surtout pour ceux d'entre eux qui sont enclavés.

Outre la facilitation du commerce, l'ensemble de dispositions convenu à Bali comprend certains éléments controversés qui faisaient partie du Programme de Doha pour le développement. Sur le plan agricole, les pays membres conviennent de ne pas contester, par le biais du mécanisme de règlement de litiges de l'OMC, le soutien accordé par les pays en développement à la production d'aliments de base au moyen de programmes de constitution de stocks. Cependant, aucun accord contraignant n'a été conclu sur le problème de longue date des subventions à l'exportation de produits des pays développés. Ne sont pas davantage contraignantes les dispositions adoptées en faveur de l'accès en franchise de droits et sans contingents des marchés développés pour les produits des pays les moins avancés (PMA), ainsi que celles relatives aux règles d'origine préférentielles en faveur de ces pays.

En troisième lieu, la part de l'Aide pour le commerce (ApC) affectée à la facilitation des échanges reste faible. Le total des engagements au titre de l'ApC en faveur de l'Afrique s'élevait à 16,3 milliards de dollars, mais seuls 11,9 milliards de dollars ont été décaissés pendant la période 2009-2011. Sur le montant décaissé, une part de 1 pour cent seulement a été consacrée à la facilitation du commerce (CEA, 2013). De plus, pendant la période 2006-2011, le ratio décaissements/engagements de l'ApC à l'Afrique a été inférieur à celui consenti à chacune des autres régions du monde.

II - L'AGENDA POST 2015

Financement et partenariat pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015

Données contextuelles

Les OMD ont réussi à mobiliser les ressources : bien qu'une relation de causalité n'ait pas été définitivement établie, il existe un consensus croissant qui veut que les OMD aient amélioré et augmenté le ciblage et le flux de l'aide et d'autres investissements dans le développement. Entre 1992 et 1997, l'aide totale a chuté de plus de 20 pour cent. Au moment du Sommet des Nations Unies de septembre 2000 au cours duquel les OMD ont été adoptés, l'aide totale s'élevait à environ 60 milliards de dollars US par an. Mais en 2005, cette aide avait doublé pour atteindre environ 120 milliards de dollars US par an, et elle est restée à ce niveau depuis (Moss, 2010: 218). Avant la Déclaration du millénaire, l'APD était à 0,22 % du RNB des pays du CAD, alors qu'en 2006, elle était passée à 104,4 milliards de dollars US, soit 0,31 % du RNB des pays du CAD (Bourguignon et al, 2008: 18).

En conséquence, des progrès spectaculaires ont été enregistrés dans la réalisation des OMD. Cependant, la plupart des pays d'Afrique sont en retard par rapport à tous les objectifs. De gros progrès ont été réalisés dans l'accès à l'éducation, la baisse de la mortalité infantile, l'incidence du sida et le paludisme. Mais l'Afrique est la deuxième région au monde où les inégalités sont les plus fortes. Elle reste le continent le plus pauvre avec les taux de fécondité les plus élevés, la

productivité du travail la plus basse, les résultats en matière d'apprentissage et d'éducation les plus bas, l'accès le plus faible aux médicaments essentiels et la connectivité technologique la plus basse. Aucun des États fragiles n'atteindra l'un ou l'autre de ces objectifs.

Le financement des OMD a été discuté et formulé tardivement, bien que leurs objectifs aient fait l'objet d'une ratification rapide. Ce retard a eu un impact négatif sur la disponibilité de ressources suffisantes pour financer les OMD dans de nombreux pays pauvres en ressources. Par conséquent, l'un des enseignements qui en ont été tirés est que les discussions et les négociations concernant le Programme de développement post 2015 ne doivent pas être séparées du financement et du partenariat qui l'accompagnent. C'est la raison pour laquelle l'Afrique a choisi « financement et partenariat » comme l'un des piliers de la Position africaine commune relative au Programme de développement post 2015. Cette sous-section présente donc quelques données contextuelles, des enjeux et des considérations clés devant être pris en compte pour améliorer le financement et le partenariat post 2015 d'une manière qui favorise les priorités africaines et leur mise en œuvre.

Questions relatives au financement et au partenariat du développement futur en Afrique

Les ressources ne seront pas suffisantes pour qu'elles puissent avoir un impact raisonnable, et de nombreux pays devront donc réformer leurs politiques et améliorer leurs prestations de services afin de rendre les dépenses supplémentaires efficaces. Dans certains pays, le problème n'est pas le montant d'argent à la disposition du gouvernement, mais la façon dont il est géré pour en faire un usage économique. Un environnement politique et institutionnel d'appui améliore aussi l'efficacité de l'aide publique au développement et catalyse les ressources supplémentaires. Renforcer la capacité des parlementaires et de la société civile à surveiller et à contester l'efficacité de l'utilisation de l'argent est une dimension clé qui doit être remaniée.

Le paysage post 2015 sera sensiblement différent de celui de l'époque où les OMD ont été élaborés, au seuil du nouveau millénaire en 2000. La structure de l'économie mondiale a changé. Des millions de personnes dans les marchés émergents et en Afrique ont été tirés de la pauvreté. La crise financière mondiale s'est métamorphosée en une récession mondiale.

Aujourd'hui, les budgets de l'APD subissent une pression accrue qui émane d'un environnement économique mondial plutôt tiède et de lourds fardeaux fiscaux que doivent affronter plusieurs grands donateurs. Même si la cible APD/ RNB des Nations Unies de 0,7 et les engagements du G8 de Gleneagles de 2008 ont été atteints, et même si les ressources disponibles auprès de donateurs non membres du CAD de plus en plus importants venaient s'y ajouter, l'APD seule serait insuffisante pour atteindre la prochaine série d'objectifs de développement.

Malgré les incertitudes qui prévalent dans l'économie mondiale, le rebond de la croissance économique de l'Afrique a été remarquable. Selon le FMI, six des dix économies les plus dynamiques (2001 à 2010) se trouvaient en Afrique subsaharienne (Angola, Nigéria, Éthiopie, Tchad, Mozambique et Rwanda) et ce nombre devrait passer à sept d'ici 2015. Au cours de la décennie, une croissance solide de 6 % en moyenne a rendu possibles une réduction de la pauvreté et un regain d'optimisme pour l'avenir du continent. Un plus grand nombre de pays s'enrichissent, certains d'entre eux découvrent de nouvelles ressources naturelles, moins d'enfants meurent avant leur cinquième anniversaire, et ils sont plus nombreux à se scolariser.

La conversation mondiale

Pour favoriser une conversation mondiale inclusive, le Groupe de développement des Nations Unies a coordonné les consultations nationales, globales et thématiques. À ce jour, plus de 90 consultations, impliquant des partenariats avec de multiples parties prenantes, y compris les ministères, les entreprises et les groupes de la société civile, ont été soutenues par l'ONU et d'autres sont prévues. Des organisations de la société civile continuent à s'engager dans le processus post-2015, tandis que des universités et autres institutions de recherche, y compris les groupes de réflexion, restent particulièrement actifs.

Grâce à l'enquête « My World », plus de 1,4 millions de personnes ont voté pour les six questions de développement les plus influentes sur leur vie, et le nombre d'électeurs ne cesse de croître. En complément de mon monde est le monde que nous voulons plate-forme en ligne, où les citoyens se sont engagés davantage dans les diverses consultations sur le processus de développement post-2015. Entrées de la conversation mondiale ont été incluses dans les rapports suivants présentés au Secrétaire général et les États membres:

- « MY world » : enquête mondiale qui vous permet de communiquer aux Nations Unies les sujets les plus importants que vous aimeriez voir figurer sur l'agenda de l'après-2015.
- « 2015 : Le monde que nous voulons » : plate-forme pour participer à travers des consultations au processus de développement pour l'après-2015.

Ce programme tient compte des nouveaux défis de développement et sera relié aux résultats de la conférence « Rio+20 », la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est déroulée à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012. Le document final intitulé « L'avenir que nous voulons » appelait à la création d'un Groupe de travail intergouvernemental ouvert sur les objectifs de développement durable afin d'élaborer une proposition qui serait examinée lors de la 68e session de l'Assemblée générale. Le but à la fois du Groupe de haut niveau et du Groupe de travail intergouvernemental consiste à former un unique cadre de développement qui aura pour but la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Quelques faits marquants en 2014

D'ici au Sommet en septembre 2015, le Secrétaire général et le système des Nations Unies vont continuer d'aider les États Membres de l'ONU alors que des délibérations intergouvernementales se poursuivent. Les résultats de consultations et d'autres processus en 2014 alimenteront le Rapport de synthèse du Secrétaire général, attendu d'ici fin 2014.

- Les consultations coordonnées par le Groupe de développement des Nations Unies ont porté sur le financement et d'autres moyens de mise en œuvre au niveau national, régional et mondial.
- Le Président de l'Assemblée générale organisera six événements - trois débats thématiques et trois événements de haut niveau - sur le programme de développement pour l'après-2015, de février à juin 2014.
- Le Forum politique de haut niveau se réunira au niveau ministériel dans le cadre du segment de haut niveau du Conseil économique et social en juillet 2014.
- Les sessions du Groupe de travail à composition sur les objectifs de développement durable concluent en février 2014. Le Groupe examinera ensuite des objectifs spécifiques et travailleront sur la négociation d'un texte en vue d'établir un rapport qui sera présenté aux États Membres en septembre 2014.

- Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable devrait être présenté en septembre 2014.
- Le Rapport de synthèse du Secrétaire général sera présenté aux États Membres de préparer le terrain pour les négociations qui ont précédé le Sommet de septembre 2015.

CONCLUSION

A l'instar de tout ce qui précède l'Afrique doit se mobiliser pour se faire mieux entendre pour l'élaboration de l'agenda post 2015. Les femmes, plus précisément les sociétés civiles au sein des différentes organisations doivent se souder les coudes et non restées en marge des décisions qui seront prises à leur endroit. Personne d'autres ne pourrait mieux le faire leur place. Elles doivent s'impliquer, revendiquer leurs droits et faire intégrer ce qui avait manqué pour que les OMD ne puissent pas être atteints. Leur absence à certains rendez-vous a malheureusement pesé lourd en leur défaveur. Les femmes doivent désormais se soulever et crier tout haut : « Plus jamais ça » car ce que femme veut Dieu le veut.

LIEN ENTRE LES PROCESSUS D'ÉLABORATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS 2015

**Présenté par Gervais MEATCHI
Point Focal National du Développement Durable
MPDAT**

Le développement durable, depuis son inclusion marquante dans le rapport fondateur de la Commission Brundtland de 1987, reste un ensemble ambitieux de valeurs et de principes selon lesquels le développement doit répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des futures générations de répondre aux leurs.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en juin 2012 – appelée RIO+20 pour le 20^{ème} anniversaire du Sommet de la Terre de Rio-1992 – était ciblée sur deux thèmes, à savoir : l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable et le cadre institutionnel du développement durable. Son document final est intitulé L'avenir que nous voulons.

L'une des innovations majeures de ce document est l'accord sur un processus global pour l'adoption d'Objectifs de Développement Durable (ODD) fondés sur l'action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et respectant les principes de Rio (1992), tout en tenant compte de la différence de contexte, des ressources et des priorités de chaque pays. Ces ODD devront être conformes au droit international, s'appuyer sur les engagements précédemment pris et contribuer à la mise en œuvre intégrale des textes issus des grands sommets économiques, sociaux et environnementaux.

Outre ces qualités propres, les ODD devront être cohérents et intégrés dans le programme de développement de l'ONU pour après 2015. L'adoption des ODD se fera concomitamment avec l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dont la réalisation intégrale et rapide reste pour les États membres un engagement ferme. Pour préparer les ODD de portée mondiale qui devront être adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le document de Rio+20 prévoit la mise en place « d'un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les ODD, ouvert à toutes les parties prenantes ».

Depuis le sommet du millénaire, l'ensemble de la Communauté Internationale s'est mobilisé autour des thématiques qui représentent un enjeu mondial afin d'arriver à des consensus.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été formulés sur la base de la Déclaration de ce sommet, dans le but de traduire les engagements collectifs pris par les Chefs d'États et la communauté internationale par des actions. Ces OMD ont été critiqués tant pour le processus à travers lequel ils ont été définis, comme pour leur contenu. Alors que le monde approche de 2015, la date butoir fixée pour la réalisation des OMD, un processus de réflexion a commencé sur l'avenir du développement mondial. La définition de l'agenda post-2015 est une occasion d'inaugurer une nouvelle ère de développement international.

A cet effet, en juillet 2012, le Secrétaire Général des Nations Unies a commis un Panel d'experts de Haut Niveau composé de 27 personnalités pour présenter des recommandations sur le programme de développement pour l'après 2015. Ce panel a remis son rapport le 31 mai 2013. Parallèlement, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en juin 2012 qui a conclu comme indiqué plus haut, sur un document final intitulé « L'avenir que nous voulons », s'est accordé sur un processus global pour l'adoption d'Objectifs de Développement Durable (ODD) qui devront être cohérents et intégrés dans le programme de développement de l'ONU pour après 2015. A cet effet, dès janvier 2013, le Secrétaire Général des Nations Unies a mis en place un « mécanisme intergouvernemental transparent et participatif » dit Groupe de Travail Ouvert (GTO) pour conduire le processus de leur élaboration.

Les pays africains ne se sont pas soustraits de ce mouvement mondial ; ils ont : (i) identifié, formulé et dégagé un consensus sur les priorités et les ODD de la région, en tenant compte des résultats des consultations africaines sur le programme de développement pour l'après 2015 ; (ii) préparé l'Afrique à parler d'une voix forte pour rallier le soutien international en faveur des ODD qui sont conformes aux priorités dans ce domaine et aux aspirations de la région.

Il faut rappeler par ailleurs, que des consultations nationales sur les OMD ont été menées dans 88 pays en voie de développement à travers le monde de façon participative en vue d'en faire le bilan depuis leur mise en œuvre. Le Togo fait partie des 19 pays africains retenus pour réaliser les consultations nationales. Cet exercice a visé globalement à offrir aux différentes parties prenantes du processus de développement, une tribune pour exprimer leurs visions au-delà de 2015, à repérer les potentialités et les limites des stratégies sous jacentes à ces visions et à dégager les interactions susceptibles de produire le maximum d'effets sur le développement économique et social du pays. La deuxième phase des consultations est en cours au Togo, et va consister à approfondir les consultations inclusives post-2015 à travers des consultations thématiques.

Tous ces processus décrits, et bien d'autres encore, comme le rapport des femmes, celui des jeunes, ceux des différents grands groupes, conduiront à terme à un nouveau partenariat mondial sanctionné par un seul et même agenda de développement pour l'après 2015.

Consultations africaines sur les ODD

La Conférence Rio+20 a prié le Secrétaire général de l'ONU de faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies apporte aux travaux sur les ODD les contributions et le soutien voulus. La Conférence a donc prié aussi les divers organes de l'Organisation des Nations Unies d'aider, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les commissions économiques régionales à rassembler et compiler des données nationales afin de soutenir cette initiative mondiale. En activité de suivi des résultats de la Conférence Rio+20, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA) a organisé en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), la Réunion d'application régionale africaine qui s'est tenue en novembre 2012. Elle était chargée de délibérer sur les principaux textes adoptés à la Conférence Rio+20 et leurs incidences pour l'Afrique. Cette réunion multipartite dont les participants étaient des spécialistes des dimensions économique, sociale, environnementale et de gouvernance du développement durable, a adopté le Document final de la Réunion d'application régionale africaine en vue des processus de suivi de la Conférence Rio+20, notamment de la vingtième session de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD). Ce document final constitue avec d'autres la contribution collective de l'Afrique à la vingtième session de la

Commission et aux activités de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au suivi de la Conférence Rio+20, y compris à la définition des objectifs de développement durable.

S'agissant des ODD, la Réunion d'application régionale africaine a réaffirmé les principes sur lesquels les objectifs devraient être fondés, et a déterminé les grands domaines prioritaires en Afrique auxquels les objectifs devraient ressortir. À ce propos, la Réunion a convenu qu'il était indispensable que la définition précise des objectifs, ainsi que des indicateurs et des cibles correspondants, procède d'une large consultation effective de la base. Une consultation effective de la base est jugée pertinente en Afrique dans le but de:

- i) Bien préparer l'Afrique à parler d'une même voix énergique pour définir des ODD en prise sur ses priorités de développement durable et rallier l'appui international voulu;
- ii) Jeter des bases solides pour que les organisations régionales et sous-régionales, les pays d'Afrique et les grands groupes s'approprient les activités de poursuite des ODD, s'en fassent les champions, les adaptent au contexte national et les mettent en œuvre;
- iii) Mobiliser, mieux faire comprendre et renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales, des pays d'Afrique et des grands groupes en faveur de la définition puis de la mise en œuvre de programmes et d'activités de poursuite des ODD en particulier, et du développement durable en général;
- iv) Renforcer la corrélation entre les niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

Domaines Ciblés par le Groupe de Travail Ouvert des Nations Unies

- ✓ Domaine d'intervention 1 : Éradication de la pauvreté, construction d'une prospérité partagée et promotion de l'égalité
- ✓ Domaine d'intervention 2 : Agriculture durable, sécurité alimentaire et nutrition
- ✓ Domaine d'intervention 3 : Santé et dynamiques démographiques
- ✓ Domaine d'intervention 4 : Education et formation continue
- ✓ Domaine d'intervention 5 : Égalité des genres et autonomisation des femmes
- ✓ Domaine d'intervention 6 : Eau et assainissement
- ✓ Domaine d'intervention 7 : Énergie
- ✓ Domaine d'intervention 8 : Croissance économique, emploi et infrastructure
- ✓ Domaine d'intervention 9 : Industrialisation et promotion de l'égalité entre les nations
- ✓ Domaine d'intervention 10 : Villes et établissements humains durables
- ✓ Domaine d'intervention 11 : Consommation et production durables
- ✓ Domaine d'intervention 12 : Changement climatique
- ✓ Domaine d'intervention 13: Conservation et utilisation durable des ressources marines, océans et mers
- ✓ Domaine d'intervention 14 : Écosystèmes et biodiversité
- ✓ Domaine d'intervention 15: Moyens de mise en œuvre/partenariat mondial pour le développement durable
- ✓ Domaine d'intervention 16 : Sociétés pacifiques et non-violentes, état de droit et institutions compétentes

Objectifs Identifiés dans la Déclaration Commune de l'Afrique

- ✓ **Objectif 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes
- ✓ **Objectif 2** : Promouvoir l'agriculture durable et réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle adéquate pour tous
- ✓ **Objectif 3** : Assurer des services de santé de qualité, adéquats, abordables, accessibles et exhaustifs
- ✓ **Objectif 4** : Atteindre l'accès universel à une éducation abordable et de qualité à tous les niveaux
- ✓ **Objectif 5** : Atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables
- ✓ **Objectif 6** : Assurer l'inclusion sociale et la protection, y compris le salaire minimum garanti, ainsi que la sécurité sociale et des emplois décents pour tous, en particulier pour les jeunes
- ✓ **Objectif 7** : Opérer une transformation structurelle des économies et atteindre une croissance économique soutenue inclusive; accélérer le développement, de l'infrastructure, l'industrialisation et l'accès à l'énergie d'un coût abordable; et construire des villes résilientes et des établissements humains durables
- ✓ **Objectif 8** : Améliorer la qualité, la résilience et la protection de l'environnement; et promouvoir l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles
- ✓ **Objectif 9** : Lutter contre la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir la gestion durable des terres et espaces océaniques
- ✓ **Objectif 10** : Promouvoir la culture, la recherche, la science, l'innovation et le développement technologique
- ✓ **Objectif 11**: Renforcer les partenariats mondiaux pour le développement
- ✓ **Objectif 12**: Promouvoir la bonne gouvernance aux plans national et international

Présentation et proposition de buts et objectifs en matière de développement durable pour le programme de développement au-delà de 2015

L'éradication de la pauvreté - le plus grand défi que le monde doit aujourd'hui relever - est un impératif absolu si l'on souhaite parvenir à un développement durable. C'est pourquoi la communauté internationale est déterminée à affranchir au plus tôt l'humanité de la pauvreté et de la faim.

Elle considère que l'élimination de la pauvreté, l'abandon de modes de consommation et de production incompatibles avec un développement durable pour des modes de consommation et de production durables, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont les objectifs prioritaires et les conditions essentielles d'un développement durable.

Le changement climatique est l'un des plus graves périls de notre époque et il y a lieu d'exprimer une profonde inquiétude face à l'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre dans le monde entier. Il faut également souligner que le caractère mondial du changement climatique exige la plus large coopération possible entre tous les pays et leur participation à une riposte internationale efficace et adaptée, visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Il est primordial de réitérer la volonté de mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il faut en outre appliquer totalement le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), le Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. De nouveau, l'adhésion au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), au Programme d'action de Beijing et au document final de la manifestation spéciale de septembre 2013 consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement devra être réaffirmée. Les buts et principes de la Charte des Nations Unies, dans le strict respect du droit international et de ses principes constituent toujours les sources d'inspiration. Il faut également souligner l'importance de la liberté, de la paix et de la sécurité, du respect de tous les droits de l'homme, notamment le droit au développement et le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à l'alimentation, le respect de la légalité, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes ainsi que l'attachement commun à des sociétés démocratiques et justes aux fins du développement. Il ne faut pas passer sous silence l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international.

Les individus, quels que soient leur âge et leurs aptitudes, sont au cœur du développement durable et, à cet égard, c'est un impératif de s'évertuer à créer un monde juste, équitable et sans exclus, et s'engager à travailler de concert pour favoriser une croissance économique soutenue et partagée, des avancées sociales et la sauvegarde de l'environnement, et par là même servir les intérêts de tous.

Pour ce faire, il faut mettre en œuvre des stratégies de développement durable globales et intégrées qui permettront aux êtres humains de vivre en harmonie avec la nature et déboucheront sur des actions destinées à rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. La diversité naturelle et culturelle du monde, et toutes les cultures et civilisations peuvent apporter leur pierre au développement durable.

Chaque pays, selon sa situation et ses priorités nationales, est doté de différents moyens, desseins, modèles et outils pour réaliser un développement durable dans ses trois dimensions.

Nous comprenons que chaque pays doit surmonter des obstacles particuliers sur la voie du développement durable, et nous mettons en évidence les problèmes spécifiques rencontrés par les pays les plus vulnérables et, notamment, les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les difficultés distinctes auxquelles se heurtent les pays à revenu intermédiaire. Les pays en proie à des conflits méritent également une attention particulière.

L'ensemble des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et notamment le septième, selon lequel les États ont des responsabilités communes mais différenciées est à réaffirmer.

Il ne faut perdre de vue le renforcement de la coopération internationale pour tenter de résoudre les problèmes qui persistent en ce qui concerne le développement durable pour tous, en particulier dans les pays en développement. Le développement durable ne pourra se concrétiser qu'à la faveur d'une alliance générale des peuples, des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé, œuvrant tous ensemble à édifier l'avenir que nous voulons pour les générations actuelles et futures.

Les moyens de mise en œuvre recensés dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et la Déclaration de Doha sur le financement du développement sont indispensables pour que les engagements pris en matière de développement durable se traduisent complètement et véritablement par des réalisations concrètes. Dans le même ordre d'idées, nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et les conclusions sur les questions de fond de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015. Chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social et nous ne saurions trop insister sur le rôle que jouent les politiques nationales, les ressources locales et les stratégies de développement. Les pays en développement ont besoin de ressources supplémentaires pour un développement durable. Nous tenons pour entendu qu'il faut mobiliser des ressources importantes d'origines diverses et utiliser efficacement les financements obtenus si l'on veut favoriser le développement durable. La bonne gouvernance et l'état de droit au niveau national et international sont les conditions essentielles d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable, d'un développement durable et de l'élimination de la pauvreté et de la faim.

Il convient de noter également que la mise en œuvre des objectifs en matière de développement durable dépendra de la participation active de toutes les parties prenantes du secteur public et privé. Un solide mécanisme de suivi de la mise en œuvre sera primordial pour mener à bien les objectifs de développement durable. À ce sujet, le Forum politique de haut niveau revêt une importance cruciale.

Les objectifs de développement durable sont assortis de cibles et seront affinés grâce à des indicateurs portant sur les résultats quantifiables. Ils sont concrets, de portée mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des capacités et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales. Ces objectifs forment un ensemble cohérent et indivisible de priorités mondiales pour le développement durable. Les cibles sont définies comme des objectifs internationaux, chaque gouvernement fixant ses propres objectifs en se fondant sur les ambitions mondiales mais en prenant en compte la situation nationale. Les buts et les objectifs font une place aux aspects économiques, sociaux et environnementaux, sans méconnaître les liens qui existent entre eux et qui permettront de s'acheminer vers un développement durable sous toutes ses formes.

Liste des objectifs proposés en matière de développement durable à atteindre d'ici 2030

1. Mettre fin à la pauvreté partout dans le monde
2. Mettre un terme à la faim, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
3. Garantir une vie saine pour tous
4. Offrir à tous une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Parvenir à l'égalité des sexes, rendre les femmes et les filles autonomes partout dans le monde
6. Assurer à tous l'accès à l'eau et son utilisation durable ainsi que l'assainissement
7. Garantir une énergie durable pour tous
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et axée sur le long terme, un plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Promouvoir des infrastructures et une industrialisation durables et stimuler l'innovation
10. Réduire les inégalités dans les pays et entre ceux-ci
11. Rendre les villes et les établissements humains accueillants, sûrs et viables
12. Promouvoir des modes de consommation et de production durables
13. Faire face au changement climatique et à ses effets
14. Préserver les océans, les mers et leurs ressources et promouvoir leur exploitation durable
15. Protéger les écosystèmes terrestres et promouvoir leur utilisation durable, enrayer la désertification, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité
16. Créer des sociétés pacifiques qui n'excluent personne, avec l'accès de tous à la justice, et des institutions efficaces et compétentes
17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable

COMPRENDRE LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par Massan d'ALMEIDA,
Directrice Exécutive du ROFAF

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été finalisés ce samedi 19 juillet 2014 par le Groupe de Travail Ouvert (GTO) mis en place par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 22 janvier 2013.

Cette décision fait suite aux recommandations de la Conférence sur le Développement Durable (Rio+20) qui s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil les 20, 21 et 22 juin 2012, à l'issue de laquelle les Etats membres ont convenu de mettre en place un processus pour l'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable, qui s'appuieront sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et convergeront avec le Programme de développement pour l'Après 2015.

Le paragraphe 247 du document final de la Conférence intitulé « L'avenir que nous voulons », précise que « les objectifs de développement durable doivent être concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales... »

Pendant seize mois, le GTO, à travers ses treize sessions dont la première s'est tenue du 14 au 15 Mars 2013 et la dernière du 14 au 18 Juillet 2014, s'est attelé à la formulation des ODD et présentera les conclusions de ses travaux à l'Assemblée Générale des Nations Unies lors de sa 68^{ème} session en septembre 2014.

Les organisations de la société civile et des droits des femmes se sont fortement mobilisées pour influencer sur le processus afin de s'assurer que les droits humains et les droits des femmes soient bien formulés dans les objectifs qui seront convenus.

Le processus de conceptualisation des ODD

Lors du processus de conceptualisation des ODD, 19 domaines d'intervention ont d'abord été formulés lors de la 9^{ème} session du GTO en mars 2014. Les discussions avec les parties prenantes auxquelles ont activement contribué les organisations de la société civile et des droits des femmes à travers les Majors Groups³ ont permis d'apporter des améliorations significatives au document.

³ Les Majors Groups ont été créés après la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 - le Sommet de la Terre – où il a été reconnu que le

Le Women's Major Group, constitué de plus de 500 organisations de femmes basées dans plus de 100 pays, s'est réjoui de l'approche intégrée et des liens entre les domaines d'intervention, en particulier du fait qu'il contient un domaine autonome sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ainsi que 7 domaines où des liens avec l'égalité de genre sont établis. Toutefois, il a profondément déploré l'absence totale de toute référence aux droits des femmes dans le document, affirmant que l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes bien que nécessaires ne sauraient être réalisés sans un engagement ferme pour et la réalisation des droits des femmes. De plus elle souligne que les droits des femmes et l'égalité de genre ne sont pas inclus de manière transversale à travers tous les domaines en l'occurrence ceux liés au changement climatique, aux écosystèmes et aux océans (domaines d'intervention 15, 16 et 17).

Elles ont plaidé pour que le document :

- veille à l'inclusion des droits des femmes comme une priorité transversale dans les 19 domaines d'intervention ;
- insiste sur un objectif autonome sur l'égalité de genre et les droits et l'autonomisation des femmes, visant l'élimination des 120 lois discriminatoires contre les femmes existant ;
- ne régresse pas en ce qui concerne les accords existants de Rio +20, de la CEDAW, du Programme d'action de Beijing, de la CIPD ;
- inclue un objectif pour une base de protection sociale en tant que première étape importante pour aborder la question du travail de soins non rémunéré des femmes ;

développement durable ne peut être atteint par les seuls gouvernements. Cette notion se retrouve avec insistance dans le document final de point de repère de ce sommet, "[Agenda 21](#)" dont la Section 3 souligne la crucialité d'exploiter l'expertise et la capacité de tous les secteurs de la société et tous les types de personnes: les consommateurs, les travailleurs, les propriétaires d'entreprises, agriculteurs, étudiants, enseignants, chercheurs, activistes, les peuples autochtones et d'autres communautés d'intérêt.

Agenda 21 a formalisé ce concept en reconnaissant **neuf secteurs de la société** comme les principaux canaux par lesquels les citoyens peuvent s'organiser et participer aux efforts internationaux pour parvenir à un développement durable à travers l'Organisation des Nations Unies. Ces neuf secteurs sont officiellement connus comme des « Major Groups » (Grand Groupes). Vingt ans plus tard, les Major Groups continuent de démontrer un niveau élevé d'engagement à ce processus.

Ce sont : Women's Major Group (Grand groupe des femmes) ; Children & Youth Major Group (Grand Enfants et jeunes) ; Indigenous Peoples Major Group (Grand groupe des Peuples autochtones) ; NGOs Major Group (Grand groupe des ONG) ; Local Authorities Major Group (Grand groupe des Autorités locales) ; Workers and Trade Unions Major Group (Grand groupe des travailleurs et des syndicats) ; Business & Industry Major Group (Grand groupe Entreprises et Industries) ; Other stakeholders Major Group (Grand groupe d'autres parties prenantes).

Le Women's Major Group est auto-organisé et ouvert à toutes les organisations travaillant à promouvoir les droits humains sur la base du développement durable en mettant l'accent sur les droits humains des femmes, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.

- garantit les droits sexuels et reproductifs des femmes de tous âges, mette fin au mariage précoce forcé et à la violence sexuelle et autres formes de violences basées sur le genre ;
- assure une éducation gratuite et universelle et mette fin aux disparités entre les sexes dans l'éducation ;
- garantit la participation pleine et égale dans la prise de décision et les processus de paix et assure aux femmes un accès équitable à, le contrôle sur et la propriété des ressources ;
- transforme le programme de développement d'un simple programme de croissance en des structures justes et durables de la finance internationale, de la fiscalité, de la réforme de la dette et du commerce.

Au cours de sa 10^{ème} session le GTO a élaboré un ensemble d'objectifs et de cibles pour les 19 domaines d'intervention qui ont été réduits à 16 lors de sa 11^{ème} session en mai.

Le 2 juin 2014, une première ébauche des Objectifs de Développement Durable a été élaboré et ont été discuté lors des 12^{ème} et 13^{ème} sessions du GTO.

Lors de la 12^{ème} session le GTO a enregistré de nombreux amendements aux objectifs et aux cibles par les Majors Groups et avait pris la regrettable décision d'exclure les organisations de la société civile des discussions lors de sa dernière session.

Fort heureusement, grâce à leur dynamique plaidoyer et mobilisation, elles ont pu participer aux débats jusqu'à la fin.

Le document final des ODD⁴ a finalement été adopté le samedi 19 juillet après d'intenses négociations. Il contient 17 objectifs nommément :

1. Mettre fin à la pauvreté dans toutes ses formes partout dans le monde
2. Mettre un terme à la faim, réaliser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, et promouvoir une agriculture durable
3. Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous âges
4. Garantir à tous une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Réaliser l'égalité de genre et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et l'assainissement pour tous
7. Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Construire des infrastructures résistantes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et stimuler l'innovation
10. Réduire les inégalités dans les pays et parmi ceux-ci
11. Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résistants et viables
12. Garantir des modes de consommation et de production durables

⁴ La version anglaise est ci-jointe. Nous publierons la version française dès que la traduction sera disponible.

13. Prendre des mesures urgentes pour combattre le changement climatique et ses effets
14. Préserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable
15. Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et stopper la perte de biodiversité
16. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et créer des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux
17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

Le Women's Major Group a réussi à faire maintenir dans le document final les objectifs et les cibles relatifs aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Bien que malheureusement, elles n'aient pas réussi à faire en sorte que le titre de l'objectif 5 sur l'égalité de genre inclut les expressions « droits humains des femmes et des filles ». Cependant, elles ont réussi à obtenir des améliorations et l'ajout du mot 'femme' dans les cibles de l'objectif 4 sur l'éducation, de l'objectif 8 sur le travail décent et de l'objectif 13 sur le climat.

Il est très important de souligner l'impact de la mobilisation et du plaidoyer des femmes qui a permis pour la toute première fois, la reconnaissance au niveau mondial du **travail domestique et de soins non rémunéré**, bien qu'à la dernière minute elles n'ont pas réussi à faire maintenir l'expression appropriée pour que ce travail soit « réduit et redistribué », car trop de pays s'y sont opposés.

En célébrant ces avancées sans précédent, gardons à l'esprit qu'il nous reste beaucoup à faire pour nous assurer que le nouveau cadre et programme de développement pour l'après 2015, qui sera adopté par les Etats membres lors de la 69ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015, garantisse la pleine réalisation de tous les droits humains des femmes et des filles.

Lire [le communiqué de presse du 21 juillet 2014 du Women's Major Group](#) (en anglais)

Lire [les "8" drapeaux rouges des femmes suite à la conclusion des travaux du Groupe de travail Ouvert sur les Objectifs de développement durable](#) (en anglais)

Pour plus d'informations lire aussi : le [Rapport d'activité du Groupe de Travail Ouvert de l'Assemblée Générale sur les Objectifs de Développement Durable](#)

**LE GENRE DANS LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR L'APRES 2015:
UNE ANALYSE CRITIQUE PAR LES GROUPES DE FEMMES ET D'AUTRES OSC DU
RAPPORT PUBLIE LE 30 MAI PAR LE GROUPE DE PERSONNALITES DE HAUT
NIVEAU**

Par Massan d'ALMEIDA,
Directrice Exécutive du ROFAF

INTRODUCTION

En 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) arriveront à expiration. Le Système des Nations Unies (NU) - les agences spécialisées, les programmes et fonds des Nations Unies dirigés par le Secrétaire Général Ban Ki-moon - a entrepris à partir de 2012 des démarches pour définir le cadre de développement global qui remplacera les OMD.

Le processus d'élaboration de ce nouveau programme s'est accéléré avec la mise en place par le Secrétaire Général le 31 juillet 2012 d'un Groupe de Personnalités de Haut Niveau (GPHN) composé de 27 membres chargé de faire des recommandations sur le cadre mondial de développement pour l'après 2015.

Le GPHN a remis au Secrétaire général des Nations Unies le 31 mai 2013, les conclusions de leurs travaux dans un document intitulé **Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable.**

Peu après la publication du rapport par le GPHN, plusieurs organisations de la société civile et des droits de femmes ont publié des documents de position par rapport aux propositions du GPHN.

Le présent papier résume quelques-unes des différentes critiques/réponses/contributions des organisations de la société civile (OSC) et des droits des femmes.

I/ LES DEBUTS DU MOUVEMENT DE MOBILISATION DES ORGANISATIONS DE FEMMES DANS LES PROCESSUS POUR L'APRES 2015

Afin de suivre et de s'engager dans les différents processus autour de l'agenda pour l'après 2015, les organisations féministes des droits des femmes de l'autonomisation des femmes, et de la justice sociale ont décidé de former une coalition et saisir cette opportunité pour remettre en question et reformuler l'agenda mondial du développement et aborder les facteurs structurels qui provoquent les multiples crises qui accentuent les inégalités, accroissent la pauvreté et la dégradation environnementale.

Les débuts formelles de la mobilisation des femmes dans les processus pour l'Après 2015 s'est concrétisé avec la mise en place en 2012 d'une **Coalition internationale des Femmes post 2015.**

La Coalition des Femmes post 2015, a formulé des exigences pour que le programme de développement pour l'après 2015 soit :

- Être explicitement ancré et formulé dans l'esprit des droits humains, y compris les principes d'égalité et de non-discrimination. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels (entre d'autres instruments internationaux des droits humains) ainsi que les documents de consensus internationaux, y compris la Déclaration sur le droit au développement, la Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme, le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, constituent un cadre normatif clair pour promouvoir et protéger les droits humains des femmes et lutter contre l'inégalité entre les sexes. Elles ont demandé que cela constitue la base non négociable de tout cadre de développement post-2015.
- Placer l'égalité des sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes au cœur du nouveau programme de développement : il doit définir des stratégies spécifiques pour éliminer les inégalités entre les sexes dans tous les domaines incluant le développement social, la santé y compris la santé sexuelle et reproductive, le développement économique, la durabilité environnementale, la paix et la sécurité.
- s'attaquer aux facteurs structurels qui perpétuent la crise, les inégalités, l'insécurité et les violations des droits humains
- **Etre élaborés avec la pleine participation et le leadership des femmes**
- S'assurer que des mécanismes solides de responsabilisation soit mise en place au sein des pays et au niveau international.

Elle a exhorté les organisations et les militants des droits des femmes à s'engager dans tous les aspects des processus en cours aux niveaux national, régional et mondial.

II/ REFLEXIONS ET CRITIQUES FORMULEES PAR LES ORGANISATIONS DES DROITS DES FEMMES ET LES OSC A PROPOS DU RAPPORT POUR L'APRES 2015 DU GROUPE DE PERSONNALITES DE HAUT NIVEAU

2.1. Prise de Position des Organisations des droits de femmes par rapport au document

Les représentants des Organisations et Réseaux régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux de Femmes saluent l'engagement du Groupe de Personnalités de Haut Niveau (GPHN) pour l'égalité des sexes et les droits de la femme, notamment l'engagement fort visant à prévenir et éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles d'ici 2030. Cependant, elles ont émis un certain nombre de critiques constructives pour l'amélioration du document.

Les ONG de femmes affirment que *le rapport du GPHN permet d'avancer dans le processus pour l'après 2015 et salue leur proposition pour l'avènement d'un monde plus égalitaire, une réalisation vitale pour les femmes qui sont celles qui souffrent des inégalités – car sans l'éradication de toutes les inégalités, un monde plus paisible et juste ne sera pas possible.*

En outre, elles se réjouissent que les objectifs pionniers inclus dans le nouveau cadre sont relatifs à « l'éradication de la pauvreté » et « l'autonomisation des filles et des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes ».

Le rapport du GPHN paraît à première vue avoir répondu positivement aux exigences des femmes d'avoir un objectif « autonome et étendu sur l'égalité des sexes.» Car plusieurs objectifs comportent des cibles pour les genres, les enfants et les jeunes ainsi que des possibilités pour des indicateurs d'être définis plus tard au niveau national. La question des droits et de la santé sexuelle et reproductifs y est aussi explicitement abordée.

Cependant ce ne sont pas là de nouveaux développements mais plutôt une stratégie regrettable qui privilégie seulement certains droits au lieu de s'appuyer sur des accords internationaux existants qui auraient pu permettre à l'agenda d'intégrer une variété de droits humains pour les femmes.

Pire, soutient-elle, le rapport a incorporé ces droits dans un texte qui légitime fortement de nouveaux privilèges pour les corporations et réduit le rôle de l'Etat à la provision d'un environnement propice pour la prospérité des affaires. Les auteurs du rapport ignorent de fait les nombreux appels pour des modèles et approches économiques qui combinent de manière plus effective le développement humain, les droits humains et la viabilité environnementale et aborde les inégalités entre les populations et les États.

Les femmes dénoncent aussi le fait que le rapport ne reconnaît pas les droits collectifs des populations autochtones et d'autres communautés rurales et à la base où les femmes, les enfants et les jeunes supportent le poids de la dépossession et du mauvais développement. Les populations rurales y sont considérées comme des travailleuses et des consommatrices et non comme des détenteurs de droits.

Le rapport n'aborde pas les questions liées aux conditions structurelles qui favorisent la prévalence de l'inégalité économique entre et au sein des pays et des groupes sociaux car il n'y a pas de lien automatique entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Les femmes remettent en question l'approche marchéiste, siloisée, corporatisée du développement reflétée dans le rapport et proposent pour le Programme pour l'après 2015 que :

- le développement respecte des limites écologiques
- les affaires soient au service d'un programme de développement plus vaste
- le rejet de l'instrumentalisation des droits des femmes

Le rapport est loin de fournir des directives et un soutien substantiels aux Etats membres car le cadre qu'il promeut réduit l'importance des droits humains et de la viabilité environnementale en faveur d'un modèle de croissance économique basé sur les corporations.

Le rapport n'est pas suffisamment ambitieux, ne s'attaque pas aux questions sous-jacentes des inégalités des systèmes économiques actuels, et leurs recommandations ne sauraient apporter le changement nécessaire pour éliminer la pauvreté.

Nous considérons le rapport comme un point de départ pour la discussion, mais qui n'est pas assez bon. Nous sommes préoccupées par l'ensemble restreint d'objectifs (priviliégiant certains droits tout comme les OMD or les droits humains sont universels et indivisibles) et la prédominance accordée au secteur de l'entreprise dans le «nouveau» programme de développement. Nous exhortons les gouvernements à être beaucoup plus ambitieux et à se concentrer sur les causes profondes de l'inégalité, l'injustice et la pauvreté inhérente au paradigme économique actuel, lorsqu'ils négocieront le prochain cadre de développement durable au sein du Groupe de travail Ouvert sur les Objectifs Développement durable (ODD) et du Programme de développement pour l'après 2015.

- *En ce qui concerne la formulation des objectifs du rapport : ils sont trop réducteurs pour favoriser un développement durable*

Le problème avec l'approche d'un nombre limité d'objectifs et de cibles est qu'elle ne permet pas une intégrée du développement, d'un développement économique et social en harmonie avec la nature. L'égalité des sexes est l'un des pré-requis pour le développement durable, et en tant que tel des efforts spécifiques pour atteindre l'égalité des sexes dans tous les objectifs doivent être visé, et donc devrait avoir des objectifs précis, au moins un ou des cibles spécifiques sur l'égalité des sexes par objectif devraient être formulés. Les 54 cibles identifiées ne sont tout simplement pas suffisant. L'approche objectifs des est trop réductrice et ne sera pas parvenir à un développement durable.

- *Un nouveau délai de 15 ans: ce qui retardera davantage la réalisation des droits fondamentaux!*
- *contradictions: entre les objectifs et un modèle économique basé sur les affaires*
- *Droits humains - une application incohérente*

Analyse critique d'une sélection d'objectifs spécifiques, de cibles et les moyens de leur mise en œuvre

- Objectif 1: Mettre fin à la pauvreté : sa portée est trop limitée, trop unidimensionnelle car il vise l'extrême pauvreté et ses indicateurs sont basés sur le revenu

- Objectif 2. Autonomiser les filles et les femmes et parvenir à l'égalité des sexes : contient quelques cibles positifs mais il lui manque les droits des femmes pour soutenir l'intégralité du programme de développement :

Nous ne sommes pas convaincues par le libellé de l'objectif 2b «Eliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique, économique et publique», il aurait dû être formulé comme «assurer l'égalité des sexes dans la vie politique, économique et publique", parce que l'élimination de la discrimination est juste un premier pas vers l'égalité, et pas assez pour assurer l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines de la société.

- Objectif 3. Garantir une éducation de qualité et des programmes de formation tout au long de la vie: manque les priorités des filles

- Objectif 4. Assurer les conditions d'une vie en bonne santé : contient quelques cibles positifs, mais ne parvient pas à traiter les déterminants sociaux et environnementaux de la santé

- *Objectif 5. Assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel: devraient reconnaître le rôle des femmes dans la souveraineté alimentaire*

- *Objectif 7. Garantir une énergie durable: complètement insuffisant et susceptibles d'avoir un impact négatif sur la pauvreté des femmes*

- *Objectif 8. Créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable: ne réussit pas à en appeler à une protection sociale mondiale et le droit à un travail décent*

- *Objectif 9. Gérer les richesses naturelles de façon durable: trop restrictif dans la définition de la nature comme un atout*

- *Objectif 12. Créer un environnement mondial favorable et encourager les financements à long terme : complètement insuffisant en matière de protection des finances, du commerce et du climat*

* *Il n'y a rien de nouveau en ce qui concerne la gouvernance mondiale et le partenariat mondial pour le développement proposé*

* *Il n'est prévu aucune redevabilité des entreprises*

* *Financement pour l'égalité des sexes devrait être une priorité : ce n'est pas le cas dans le rapport du GPHN.*

Ce rapport ne doit pas être considéré comme une base pour l'élaboration du Programme pour l'après 2015.

Le cadre des droits humains et les normes environnementaux devraient plutôt être au cœur d'un programme mondial de développement durable, qui doit également inclure des moyens concrets de mise en œuvre qui priorisent le financement public par rapport aux partenariats public-privé afin de réaliser l'obligation des États d'allouer le montant maximal de ressources disponibles pour les droits humains universels, la justice sociale et la durabilité environnementale.

En ce qui concerne la dimension économique, nous applaudissons la reconnaissance par le GPHN de l'important rôle des Organisations de la Société Civile dans la conception, la concrétisation, et le suivi du programme de développement post 2015. Nous apprécions la plateforme qu'a prévue le [GPHN] pour la participation des femmes aux consultations mondiales et régionales et l'inclusion de certaines de leurs revendications dans le rapport ». Cependant, ***peu d'accent a été mis sur le traitement des inégalités entre les sexes.*** En outre, bien que le rapport du GPHN reconnaisse que les nouveaux objectifs et cibles doivent être fondés dans le respect des droits humains universels, il ***n'arrive pas à produire un rapport avec un cadre clair et visionnaire qui va au-delà de la croissance économique,*** en prenant en compte les dynamiques sociales et politiques qui sont responsables des inégalités structurelles tant verticales qu'horizontales comme on les voit dans les pays en développement.

Plus important, la question du travail de soins non rémunéré a été oubliée dans le rapport en dépit des nombreuses recherches qui appellent les responsables politiques à reconnaître sa contribution au PIB et à la société en général.

Il est impossible de réaliser un développement transformationnel jusqu'à ce que la politique économique soit transformée d'une manière qui reconnaît l'importance de l'économie des soins et comment elle contribue à l'économie « productive ». Il recommande l'inclusion dans le programme post 2015, d'une recommandation pour que le travail non rémunéré soit reconnu, réduit et redistribué entre les hommes et les femmes et le rôle de l'Etat d'investir dans le secteur social notamment les soins aux enfants, s'occuper des personnes âgées et des malades.

En ce qui concerne l'objectif 2, alors que le GPHN reconnaît comme un problème le manque d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents, il ***ne donne pas clairement des mesures pratiques qui aborderaient cette lacune.***

La vision du cadre de développement que propose le rapport qui se concentre sur les politiques néolibérales et les marchés plutôt que sur le bien-être des peuples. Nous recommandons une vision qui aborde les écarts dans l'emploi pour garantir la redistribution équitable des richesses et des propriétés, l'accès et le contrôle des ressources et un système fiscal sensible au genre qui soit transformatif.

Nous recommandons de :

- **viser la tolérance zéro vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes** dans le premier objectif spécifique de ce 2^{ème} Objectif « Prévenir et éliminer toute forme de violence à l'encontre des filles et des femmes » en s'appuyant sur les conclusions concertées de la 57^{ème} session de la Commission de la Condition de la femme pour accélérer la formulation et la mise en œuvre des indicateurs désagrégés sur les violences.
- **Redéfinir** tous les indicateurs de l'objectif 2d « Éliminer la **discrimination à l'encontre des femmes** dans la sphère politique, économique et publique » **avec une règle de tolérance zéro**, car depuis bientôt deux décennies les exigences de l'OIT relatives à une rémunération égale pour un travail de valeur égale n'est toujours pas réalisée et aucune tolérance ne devrait pas être acceptée en ce qui concerne le partage des tâches domestiques incluant la fourniture de soins aux enfants, aux malades, aux handicapées et personnes âgées, elles doivent être assumées de manière égalitaire par les hommes et les femmes pour permettre aux femmes d'assumer des fonctions publiques.

Nous proposons d'appliquer la règle de la tolérance zéro avec des indicateurs spécifiques aux objectifs suivants :

- L'objectif 4(c) : faire baisser le taux de mortalité maternelle pour qu'il ne dépasse pas X pour 100 000
- L'objectif 4(d) Garantir des droits universels en matière de santé sexuelle et procréative
- L'objectif 4 (e) Réduire le fardeau du VIH/Sida, de la tuberculose, du paludisme, des maladies tropicales négligées et des maladies non transmissibles prioritaires, car les femmes et les filles encourrent un plus grand risque d'infection au VIH et aux autres maladies que les hommes, parce qu'elles ne sont pas économiquement indépendantes et vivent dans des conditions d'inégalités qui les rendent plus vulnérables.

Afin d'assurer la représentation efficace des questions féminines, ***Nous en appelons au Secrétaire Général des Nations Unies à dépasser le rapport du GPHN et à faire des recommandations beaucoup plus ambitieuses et transformatives aux États membres et à***

produire une vision claire et pratique, telle qu'envisagée et qui aborderait davantage les principaux obstacles structurels et systémiques aux droits humains de la femme et de la fille et à l'égalité des sexes, et qui en garantirait la pleine concrétisation.

2.2. Réactions d'autres OSC sur le rapport du GPHN

L'Alliance pour la Population et le Développement Durable (PSDA en anglais), a salué l'importance particulière que le rapport accorde aux droits et à la santé sexuels et reproductifs, qui constituent une priorité essentielle pour aborder les dynamiques des populations d'une manière qui respecte et protège les droits humains. Toutefois, elle dit être déçue par le fait que le rapport n'a pas pris en compte les nécessaires moyens additionnels pour aborder les défis et mettre à profit les opportunités liés aux dynamiques de population.

Bien qu'elle félicite le GPHN pour l'inclusion de l'objectif 2 « Autonomiser les filles et les femmes et parvenir à l'égalité des sexes » ainsi que leurs efforts pour intégrer de manière transversale l'égalité des sexes dans tous les objectifs, elle déplore en revanche, le fait que le rapport ne précise pas comment et à l'aide de quel indicateur le nouveau Programme s'assurera que l'égalité des sexes est véritablement prise en compte dans les autres objectifs.

L'Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) a félicité le GPHN pour leur engagement à mettre fin plutôt que de réduire la pauvreté, et la reconnaissance de l'importance de la durabilité environnementale et la paix. Selon elle, « le rapport fournit une base solide pour le processus pour l'après 2015 et produira un changement fondamental dans la façon dont nous abordons le développement international. ACORD, qui travaille avec les communautés marginalisées à travers l'Afrique, s'est dit particulièrement satisfaite de l'adoption du principe « ne laisser personne derrière », qu'elle considère d'une importance capitale grâce auquel aucune cible ne sera considérée comme atteinte à moins qu'elle ne l'ait été au sein de groupes sociaux et économiques spécifiques.

Cependant, ACORD a fait remarquer que le GPHN a manqué une occasion historique de mettre la question cruciale des inégalités et les droits humains au cœur du débat sur le développement international. Car pour être des agents de la croissance et pouvoir en bénéficier, les populations doivent être en mesure d'exercer leurs droits. En outre, ACORD souligne l'absence dans les objectifs d'une variété de droits sociaux, économiques et culturels vitaux sur lesquels les États se sont déjà engagés. Elle déplore le fait que la paix ait été présentée dans le rapport comme un symptôme de la bonne gouvernance et l'absence de référence à l'accès inéquitable et injuste aux ressources naturelles que subissent plusieurs communautés en Afrique. Elle recommande que l'étape suivante du processus vise à s'assurer qu'il y ait des objectifs fermes sur l'augmentation de financements publics et privés pour le développement, et qu'ils soient alignés avec les principes de justice et de droits humains.

CONCLUSION

Les OSC et les organisations des droits des femmes dans leur ensemble considèrent le rapport du GPHN comme une importante première étape du processus d'élaboration du

programme de développement pour l'après 2015 sur laquelle il faut continuer de travailler pour parvenir à un programme meilleur susceptible de provoquer des changements positifs pour l'avènement du Monde que nous voulons et dont nous avons besoin.

Et comme DAWN l'a souligné « Tout programme de développement doit être fermement basé sur les principes de non-régression et la connaissance des droits humains universels et non sur quelques vagues notions de droits basiques et de sécurité qu'il est difficile de définir et de mesurer.

Afin de s'assurer que les droits humains et en particulier les droits des femmes et l'égalité des sexes sont inclus et promis dans le nouveau cadre de développement, la participation active et significative des militantes organisations des droits des femmes est essentielle.

LISTE DES PARTICIPANT(E)S ET DES PERSONNES RESSOURCES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT
ADELAYI Talidé	Volontaire en Action pour la Santé et l'Épanouissement (VASE)	Tél : 90 06 11 62
ESSEH-YOVO Sika	Le Réseau International des Femmes de l'Association Mondiale Radiodiffuseurs Communautaires, section Togo (RIF-AMARC)	Tél : 90 17 08 96/96 15 26 10 Email : dedelonlonsikaajavon(AT)gmail.com
AWOESSO Komivi	Monde des enfants	Tél : 99 45 50 21 Email : mondedesenfants(AT)yahoo.fr
BARRIGAH Akoko	Centre d'Observation et de Promotion de L'État de Droit (COPED)	Tél : 91 80 17 56 Email : emiliebarrigah(AT)gmail.com
BAFEYA Tatiana	Femmes Leaders pour le Développement des communautés à la base (FELEADEC)	Tél : 90 02 62 56 Email : feleadec_tg(AT)yahoo.fr
DJOBO	Conseil Consultatif des Femmes du Togo (CCOFT)	Tél : 90 05 66 67/22 42 04 54 Email : bafelidita(AT)yahoo.fr
ETIKO Dédé	West Africa Network For Peacebuilding (WANEP)	Tél : 90 37 72 47 Email : d.jirch1(AT)gmail.com
EHUI Damessi	MOKPOKPO	Tél : 92 43 09 23 Email : damessiv(AT)yahoo.fr
ESSOFA Faïta	ALAFIA	Tél : 92 46 09 85
FOLLY SODOGA Follikoé	Horizon Développement (HD)	Tél : 90 01 13 96 Email : horizondev(AT)yahoo.fr
HOUMEY EKLU Epiphane	Groupe de réflexion et d'action Femmes, pour la démocratie et le Développement (GF2D)	Tél : 90 15 46 48
KPETSU Idaoni	Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG)	Tél : 91 63 13 01
KOURO-BODJI Sirina	Réseau des Femmes Musulmanes d'Afrique Bureau Togo (REFMA-Togo)	Tél : 90 05 84 11 Email : refm(AT)ogo(AT)gmail.com
ETSE Komi	Ministère des droits de l'homme, de la Consolidation de la démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR	Tél : 90 10 31 80 Email : kometse277(AT)yahoo.fr
WILSON Akolé KPETEMEY	Association Femmes et Environnement (AFE)	Tél : 91 14 95 99 E-mail k.akole(AT)hotmail.fr
WOMENOR Jacqueline	Ministère de l'Action Sociale de la promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	Tél : 90 30 28 32
POUNPOUNI Adidjatou	Women in Law and Development in Africa – Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO)	Tél : 90 39 37 80 Email : wildaf.togo(AT)yahoo.fr
AVEGNON Amen	(Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires REFAMP-Togo)	Tél : 90 10 16 05 Email : avegnonloie(AT)gmail.com
KUAOVI-KOKO Ahlonkoba	CREDO ACTION	Tél : 90 10 92 31 Email : oppcre(AT)yahoo.fr
GIDIGIDI Eli	Concertation Nationale De La Société Civile	Tél : 91 82 02 51 Email : eligidigidi(AT)yahoo.fr
Simone DARKICHE	Radio KANAL FM	Tél : 22 21 33 74
ANANI Gloria	Télévision LCF, la chaîne du futur	Tél : 91 72 36 91/90 96 19 60 Email : anani.gloria(AT)yahoo.fr
GBATI Noufo	Organisation Internationale pour le Développement Intégrale de la Femme (OIDIF)	Tél : 90 89 81 59 Email : missionoidif(AT)yahoo.fr
AMEGBO Komlavi	Espoir Enfant Déshérité (2ED)	Tél : 91 33 99 92 Email : espoir_enfant34(AT)yahoo.fr
WANIKO Kokou	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Tél : 90 74 31 71 Email: kokouwaniko(AT)gmail.com
KOMLAN Cyrille	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme	Tél : 90 14 28 28
KPETEMEY Hermine	Association Femmes et Environnement (AFE)	Tél : 90 98 03 95 E-mail : k.akole(AT)hotmail.fr
ESSO Roukiétou	Femmes Leaders pour le Développement des communautés à la base (FELEADEC)	Tél : 90 31 03 39
MEATCHI Gervais	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Tél : +228 22 20 67 26